

SEA SHEPHERD FRANCE

RAPPORT MORAL, D'ACTIVITÉ ET FINANCIER 2021





QUI SOMMES-NOUS ?

L'association Sea Shepherd France, association loi 1901, créée en 2006 s'inscrit dans la lignée de l'ONG internationale fondée en 1977 par le Capitaine Paul Watson qui mène des actions de terrain pour défendre, protéger et conserver les océans.

Sea Shepherd France travaille sur trois axes majeurs :

- Dépasser le stade de la protestation et intervenir de manière active et non violente dans les cas d'atteintes illégales à la vie marine et aux écosystèmes marins.
- Exposer les abus et les pratiques non durables ou non éthiques d'atteinte à la vie marine et à l'intégrité des écosystèmes marins en alertant les médias et l'opinion publique.
- Sensibiliser l'opinion publique au lien essentiel qui nous relie à l'océan à travers diverses interventions (festivals, établissements scolaires, conférences, expositions, publications, films, etc...)

Sea Shepherd France travaille sur des enjeux locaux. Un défi particulièrement important au regard de l'énorme territoire maritime français, le deuxième plus vaste au monde avec près de 11 millions de kilomètres carrés. L'association soutient également financièrement les campagnes internationales de Sea Shepherd notamment en Afrique de l'Ouest dans la lutte contre le braconnage et la surpêche.

À l'heure où la lutte contre le changement climatique s'impose pour garantir des conditions vivables sur la planète, l'océan, premier organe de régulation du climat, devrait être au centre de toutes les préoccupations. Or, force est de constater que la somme et l'intensité des menaces qui pèsent sur l'intégrité des écosystèmes marins ne font que croître. La surpêche demeure la première cause de disparition de la vie marine mais à cela s'ajoutent évidemment la pollution plastique, sonore, chimique... le changement climatique lui-même, l'acidification et l'extension de zones mortes dues aux rejets de l'agriculture intensive... et plus récemment, l'installation prévue de multiples projets d'usines éoliennes off-shore en plein cœur d'Aires Marines Protégées, zones Natura 2000 ou Parcs marins qui devraient d'après les alertes scientifiques, en être préservées.

Sea Shepherd France se mobilise en métropole, en Outre-mer et à l'étranger sur de multiples campagnes aux enjeux parfois méconnus du grand public mais qui ont tous en commun de relever d'un caractère urgent et d'engendrer des impacts possiblement irréversibles pour nos océans. Pêche illégale, pêche non sélective, captures d'espèces protégées (dauphins dans le golfe de Gascogne), braconnage de tortues à Mayotte, projets industriels dans les AMP...

DES OCÉANS EN DANGER

Nos océans et ses habitants meurent de la surpêche et de la destruction du milieu naturel.

Les braconniers pillent l'océan et détruisent la vie marine en toute impunité. La haute mer est une sorte de « Far West » où la pêche illicite non déclarée et non réglementée (INN) n'est que très rarement réprimée. De nombreux crimes environnementaux ont ainsi lieu loin des yeux des autorités internationales et de l'opinion publique. Des lois et des accords internationaux existent pour protéger la faune marine et son habitat, mais il est souvent difficile de les faire appliquer par manque de volonté politique, de ressources économiques, ou à cause de frontières transnationales qui brouillent les juridictions. Là où un vide juridique existe, Sea Shepherd agit pour le combler.

LA PÊCHE ILLICITE, NON DÉCLARÉE ET NON RÉGLEMENTÉE (INN)

La pêche INN est une des plus grosses menaces qui pèse sur la survie des écosystèmes marins ainsi que sur les moyens de subsistance des petits pêcheurs côtiers. On estime qu'entre 15% et 40% des prises mondiales sont capturées illégalement. Le problème est particulièrement important dans les pays en voie de développement qui manquent souvent de moyens financiers pour contrôler ce qui se passe dans leurs eaux territoriales. C'est la raison pour laquelle Sea Shepherd travaille de plus en plus

avec des gouvernements, comme le Gabon ou l'Équateur.

DÉCHETS MARINS

Les déchets polluent nos océans et ont un impact dévastateur sur les écosystèmes marins du monde entier. On y trouve de nombreux objets de la vie courante tels que des bouteilles et des pailles en plastique, des masques, des canettes, des ballons, des sacs plastique et des briquets ; mais aussi du matériel de pêche tels que des lignes, des filets, des cordes, des hameçons et des bouées perdues ou abandonnées en mer. Les déchets marins sont un danger pour toute la vie marine : les oiseaux, les requins, les tortues et les mammifères marins, entraînant des blessures ou la mort par noyade ou intoxication. Ils représentent également un risque sanitaire pour les humains. En effet, les micro-plastiques ingérés par les poissons absorbent les toxines synthétiques telles que les PCB, le DDT, le BPA et le mercure. Leurs effets sont intensifiés au fur et à mesure de leur passage dans la chaîne alimentaire.

FORAGES EN MER ET DÉVERSEMENTS

Les accidents de forage en mer, les éruptions et les déversements de pétrole ont causé certains des plus grands désastres environnementaux de notre époque, affectant la faune marine et les moyens de subsistance des communautés côtières.

PROTÉGER L'HABITAT MARIN

L'océan est un écosystème à l'équilibre complexe et fragile, c'est le premier producteur d'oxygène, avant les forêts et il constitue la première machine de régulation du climat. Quel que soit l'endroit de la planète où nous nous trouvons, notre survie à tous est directement liée au bon fonctionnement de l'écosystème marin. Or, c'est la vie marine, dans son ensemble et dans son interdépendance, qui permet à cette mécanique vitale de fonctionner. Pour survivre et prospérer, ces animaux ont be-

soin de sanctuaires où s'alimenter, s'accoupler et élever leurs petits à l'abri de la pollution, de la surpêche et d'un trafic maritime intense. Sea Shepherd se bat sur de multiples fronts pour protéger l'océan de la destruction engendrée par la prospection et le forage, la pêche illégale et la pêche industrielle, la destruction des récifs coralliens et la pollution des fleuves et des rivières tous connectés à l'océan.

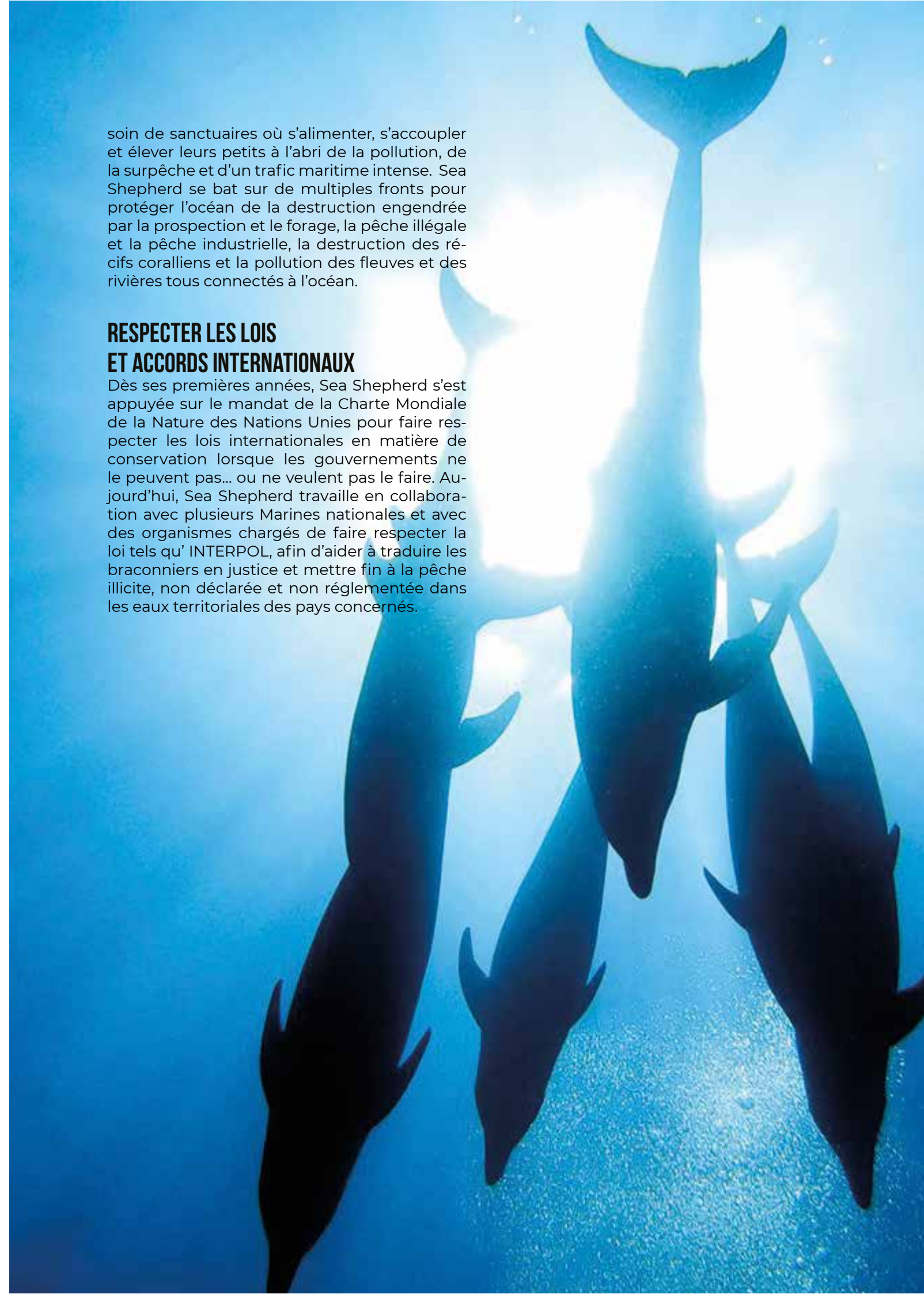
RESPECTER LES LOIS ET ACCORDS INTERNATIONAUX

Dès ses premières années, Sea Shepherd s'est appuyée sur le mandat de la Charte Mondiale de la Nature des Nations Unies pour faire respecter les lois internationales en matière de conservation lorsque les gouvernements ne le peuvent pas... ou ne veulent pas le faire. Aujourd'hui, Sea Shepherd travaille en collaboration avec plusieurs Marines nationales et avec des organismes chargés de faire respecter la loi tels qu'INTERPOL, afin d'aider à traduire les braconniers en justice et mettre fin à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans les eaux territoriales des pays concernés.

NOTRE MISSION

DÉFENDRE LA VIE MARINE

Des plus petites créatures aux géants des mers, la mission de Sea Shepherd est de protéger toutes les espèces qui peuplent nos océans. Nos campagnes portent sur la défense des baleines, des dauphins, des phoques, des requins, des pingouins, des tortues, des poissons, du krill et des oiseaux marins contre le braconnage, la pêche non durable, la destruction de leur habitat, et la captivité.





NOTRE APPROCHE

PRENDRE DES MESURES POUR EXPOSER ET LUTTER CONTRE LES ACTIVITÉS ILLÉGALES EN HAUTE MER

Sea Shepherd enquête et informe les autorités et le grand public lorsque les lois permettant de protéger les océans ne sont pas respectées. Nous employons des stratégies innovantes d'action directe pour exposer les activités illégales dans les sanctuaires marins et dans les eaux territoriales grâce à des accords de coopération avec les autorités locales.

Ces actions de terrain nous permettent d'obtenir des résultats concrets et mesurables. Nos bateaux, dont les équipages sont en majorité constitués de bénévoles passionnés ont sauvé plus de 6000 baleines des harponneurs japonais dans les eaux antarctiques. Nous avons tenu tête aux chasseurs de phoques, récupéré des milliers de kilomètres de filets de pêche illégaux et nous avons poursuivi sans relâche le Thunder, l'un des plus célèbres navires braconniers pendant 110 jours jusqu'à ce que mis au pied du mur, le capitaine saborde son propre bateau.

NOS RESSOURCES

Malgré les apparences, Sea Shepherd France est une organisation qui repose en majorité sur des bénévoles dévoués et passionnés. En effet, l'association est composée de moins d'une dizaine de personnes rémunérées qui ont presque toutes été bénévoles pendant plusieurs années et qui sont pour l'essentiel directement connectées aux missions de terrain. Un souci constant d'économie nous permet de réduire au minimum nos frais de fonctionnement pour maximiser l'usage des dons dans l'action directe.

Ce choix de développement nous permet de mener un nombre important de missions avec un budget étonnamment restreint en comparaison d'autres groupes internationaux. La notoriété grandissante de Sea Shepherd grâce à la médiatisation de nos missions et le bouche à oreilles a permis ces dernières années d'augmenter nos ressources. L'effet direct a été de démultiplier nos interventions sur le terrain et d'augmenter notre flotte de navires dont le

TRAVAILLER AVEC LES NATIONS

Certaines des campagnes sont effectuées en coopération avec les agences internationales d'application de la loi telles qu'INTERPOL. Nous aidons également régulièrement les pays qui manquent de ressources pour défendre leurs propres eaux côtières contre la pêche INN.

CAMPAGNES À TERRE ET CAMPAGNES NATIONALES

Sea Shepherd Global coordonne la flotte de navires qui ne sont pas directement rattachés à une antenne nationale avec l'appui financier d'antennes locales fortes dont Sea Shepherd France qui s'implique par ailleurs très activement dans ses propres missions nationales. Nos volontaires participent à des campagnes à terre ou sur la côte en menant des patrouilles anti-braconnage, des opérations de dépollution, de protection des habitats côtiers et de sensibilisation du grand public.

coût d'entretien reste à ce jour, la principale limite matérielle à nos actions.

Ne bénéficiant d'aucune subvention, c'est exclusivement la confiance et la générosité du grand public qui nous permet de financer nos actions. Grâce à ce soutien grandissant et à l'énergie de nos bénévoles, nous avons pu au cours des ans, créer une véritable armada de défense de l'océan. La flotte de Sea Shepherd est la seule Marine privée du monde exclusivement dédiée à la protection des océans et de la vie marine. C'est la Marine de Neptune.

Chacun peut contribuer à la mission de Sea Shepherd France à sa façon et en fonction de ses disponibilités, talents et compétences. L'éventail de possibilités est large, que vous souhaitiez prendre part à une campagne en mer, rejoindre le groupe local le plus proche de chez vous, aider à garder nos rivages propres ou soutenir financièrement nos actions, il existe de nombreuses manières d'apporter votre pierre à l'édifice et d'aider Sea Shepherd à défendre, préserver et protéger nos océans.

LES DONS

Nos campagnes pour les océans voient le jour grâce à la générosité de nos donateurs. C'est la manière la plus efficace de soutenir les actions de Sea Shepherd France et pour cela, nous avons mis en place différents moyens vous permettant de nous adresser vos dons.

DONS RÉGULIERS

Les dons mensuels nous permettent d'avoir une meilleure visibilité sur notre budget et ainsi de prévoir au mieux nos missions. Vous pouvez nous adresser ce type de don mensuel par :

- prélèvements sepa (formulaire disponible sur notre site et sur nos stands)
- Helloasso ou paypal en mettant en place un don récurrent via votre profil
- virement sur demande par mail

DONS PONCTUELS

Les dons ponctuels vous permettent de gérer votre budget et de pouvoir soutenir l'association quand vous le souhaitez. Vous pouvez nous adresser ce type de don par :

- chèque par courrier à Sea Shepherd France 22 rue boulard 75014 Paris
- en ligne via Helloasso ou paypal
- virement sur demande par mail
- chèque ou en espèces directement sur un des événements où sont présents nos groupes locaux.

Sea Shepherd France est une association de loi 1901 d'intérêt général permettant à ses donateurs de bénéficier d'un avantage fiscal.

Les dons envoyés à Sea Shepherd France sont donc déductibles à hauteur de 66% dans la limite de 20% des revenus imposables, échelonnables sur cinq ans. Nous envoyons les reçus fiscaux en début d'année suivant le ou les dons.

Pour toutes demandes ou modifications, vous pouvez nous contacter par mail à l'adresse dédiée: soutien@seashepherd.fr ou par courrier : SEA SHEPHERD FRANCE 22 rue boulard 75014 PARIS.

DON DE MATÉRIEL

Que ce soit pour nos campagnes, les événements de sensibilisation ou pour le fonctionnement interne de l'association, ce type de don nous aide à réduire nos frais en nous dispensant d'achats avec les fonds propres de l'association. Particuliers ou professionnels, vous pouvez nous aider via les listes de souhaits que nous publions régulièrement sur nos réseaux ou en prenant directement contact avec l'antenne française.

Ces dons peuvent ouvrir des droits à une déduction fiscale sur présentation de facture (hors récolte de dons alimentaires).

CAGNOTTES

Événements de la vie, sportif, etc. Les plateformes Alvarum et Facebook vous permettent de créer des cagnottes en faveur de Sea Shepherd France.

ASSURANCE-VIE ET LEG

Votre épargne et/ou vos dernières volontés peuvent servir les océans. Sea Shepherd France en tant qu'association reconnue d'intérêt général peut recevoir des legs portant sur la totalité ou sur une partie de votre patrimoine mobilier ou immobilier sans exonération totale des droits de succession. Nous avons créé le Fonds de Dotation Sea Shepherd, qui est apte à recevoir vos Legs dans leur totalité (avec exonération). Il suffit de le désigner sur vos documents administratifs où auprès de votre notaire :

FONDS DE DOTATION SEA SHEPHERD
22 rue boulard
75014 PARIS

LE BÉNÉVOLAT

Sans le travail et la passion de nos bénévoles, nos bateaux resteraient à quai. Des formulaires de volontariat, selon le type de bénévolat souhaité, sont disponibles sur notre site et vous permettent de postuler pour nous rejoindre à terre ou en mer. Le bénévolat demande un investissement en temps non négligeable surtout pour les actions de terrain qui nécessitent de pouvoir s'absenter jusqu'à plusieurs mois.

EN MER EN CAMPAGNE

Selon la problématique et le contexte de la campagne engagée, les compétences recherchées peuvent varier (pilotes, mécaniciens, médecins, plongeurs, etc...). Il existe deux formulaires : un pour les campagnes en mer nationales et le second pour les campagnes en mer à l'international.

À TERRE EN CAMPAGNE

Patrouilles en bord de mer ou aide aux centres de soins, de nombreuses campagnes se déroulent également à terre.

AUTRES RESSOURCES

AFFICHER VOS CONVICTIIONS

Depuis 2012, Sea Shepherd Boutique vous permet de soutenir nos actions en portant nos couleurs. Les produits dérivés de l'association choisis et développés avec beaucoup d'attention et correspondants aux exigences éthiques et environnementales de Sea Shepherd France (coton 100% biologique et certifié GOTS, production respectueuse des droits humains avec nos fournisseurs membres de la Fair Wear Foundation, sérigraphies sans phtalates et sans métaux lourds, réalisées en France, en Bretagne et au Pays Basque) nous aident à financer nos actions pour les océans au national et à l'international.

www.seashepherd-shop.com

À TERRE DANS UN GROUPE LOCAL

Nos groupes locaux assurent tout au long de l'année la sensibilisation du public et les récoltes de dons qui financent nos actions à travers différents événements (salons, conférences, concerts, interventions auprès des scolaires, etc.).

AU SEIN DE L'ANTENNE FRANÇAISE

De nombreux bénévoles participent au fonctionnement et aux projets développés par l'antenne française en mettant leur temps et leur compétences à profit (webmaster, juristes, avocats, rédacteurs, traducteurs, scientifiques, etc.).

PARTENARIATS

Projets artistiques, sportifs, événementiels, de sensibilisation, etc nous développons des partenariats au bénéfice de l'association pour financer, supporter et promouvoir nos actions.

ORGANISATION SSF

MEMBRES D'HONNEUR
Paul Watson

MEMBRES ADHÉRENTS
élisent chaque année

CONSEIL D'ADMINISTRATION
administre l'association

2021

SECRÉTAIRE
Coralie Defours

PRÉSIDENT(E)
Lamya Essemblali

TRÉSORIER(E)
Dominique de Malliard

DONATEURS
financent

ACTIONS POUR LES OCÉANS

OPÉRATIONNEL

2021

10 GROUPES LOCAUX
organisation
d'événements en région
et alerte sur les
problématiques locales

La Rochelle, Lille, Lyon,
Marseille, Montpellier,
Nice, Paris, Rennes, Stras-
bourg,
Toulouse

QUOTIDIEN
développement
de projets et vie
de l'association

Relation presse,
Media Team,
Communication,
Traduction,
Web, Kids,
Dive, Etudes,
Dons, Partenariats,
Administratif, Etc

CHARGE(E)S DE MISSION
organisation de mission
de terrain en métropole et
dans les Dom-Tom

Lamya Essemblali
Damien Chaumillon
Frederic Pizzol
Natacha Rault
Guyve Hosseinpour

BÉNÉVOLES
participent

POSTES RÉMUNÉRÉS EN 2021

5 personnes employées à temps plein (deux CDI, deux CDD et un mandataire social).

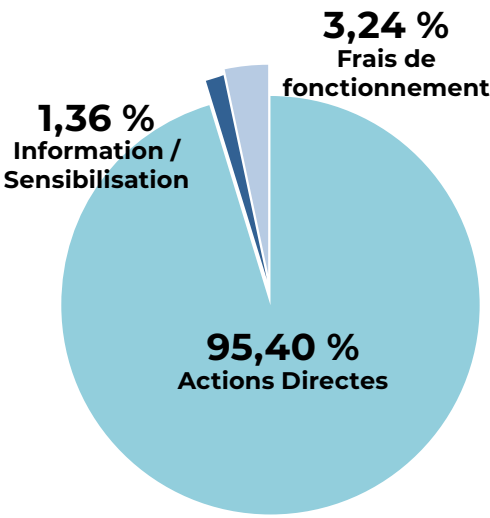
En 2021, le conseil d'administration a désigné un mandataire social rémunéré chargé de représenter l'association, de travailler sur les stratégies de campagne (nationale et internationale).

RAPPORT FINANCIER 2021

COMPTE EMPLOIS RESSOURCES
Emplois et ressources collectées du compte de résultat 2021

EMPLOI		
Actions directes	1 951 507 €	95,40%
Campagnes Internationales	1 466 637 €	
Campagnes Nationales (braconnage, surpêche, pollution, captivité)	434 870 €	
Aides à d'autres Associations	50 000 €	
Information/ Sensibilisation	27 797 €	1,36%
Frais de Fonctionnement	66 242 €	3,24%
Autres Charges	47 776 €	
Services Bancaires	11 783 €	
Commissions Paypal	6 192 €	
Affranchissement	491 €	
Frais de Recherche de Fonds	0 €	0,00%
TOTAL EMPLOIS	2 045 546 €	100%
Dotation aux amortissements	6 623 €	
Impôts	1 635 €	
Résultat : Exédent de Ressources de l'Exercice	1 172 227 €	
TOTAL GENERAL	3 226 031 €	

RESSOURCES		
Ressources collectées auprès du public	2 932 765 €	90,91%
Dons (courriers, prélèvement, virement, paypal, hell)	2 748 282 €	
Legs Assurance Vie	184 483 €	
Fonds associatifs	6 000 €	0,19%
Autres fonds	0 €	0,00%
Subventions et autres concours publics	0 €	0,00%
Autres Produits	287 266 €	8,90%
Droits d'auteur et de reproduction	4 300 €	
Reversement moteur de recherche Lilo	53 840 €	
Affaires en justice	1 287 €	
Produits sur Résultats boutique	218 000 €	
Ventes de marchandises	0 €	
Divers (remb. assurances, produits except, produits	531 €	
Transfert Charges d'exploitation	9 308 €	
TOTAL GENERAL	3 226 031 €	100%



L'ACTION DIRECTE, CŒUR DE L'ENGAGEMENT DE SEA SHEPHERD

Nous mettons un point d'honneur à transformer vos dons en actions concrètes pour les océans.

En 2021, Sea Shepherd France poursuit ses missions Dolphin Bycatch (patrouilles de surveillance des opérations de pêche, dans une démarche de lanceur d'alerte) et Nyamba, contre le braconnage des tortues vertes à Mayotte. L'organisation développe également les opérations Les Vents de la Colère (alerter sur les risques liés à l'éolien offshore dans les aires marines protégées grâce à des relevés sur zone) et Ocean Killers (dénoncer le pillage des côtes françaises par les navires-usines).

Cette année encore, nous contribuons de manière essentielle — financièrement et humainement — aux missions internationales de Sea Shepherd, à hauteur de 1 466 637 €.

En début d'année, Sea Shepherd France soutient également, à la fois financièrement (50 000 €) et humainement, l'association Rewild dans son projet de remise en liberté d'animaux captifs..

Maintenir des frais de fonctionnement bas pour privilégier les actions de terrain

Les 229 bénévoles de Sea Shepherd France permettent à l'association de maintenir des frais de fonctionnement exceptionnellement bas. L'engagement remarquable de chacun, en mer comme à terre, représente plus de 68 000

heures de bénévolat en 2021.

Détail des dépenses (emploi des fonds) :

Campagnes Internationales

Participation à l'approvisionnement, à la maintenance et aux réparations des navires gérés par Sea Shepherd Global, notamment ceux engagés dans les campagnes menées en Afrique.

Campagnes nationales

Financement des campagnes de terrain de Sea Shepherd France (Nyamba, Dolphin Bycatch, les Vents de la Colère et Ocean Killers) :

- Approvisionnement, maintenance, réparation, stockage et assurance de la flotte de l'antenne française (bateaux et autres véhicules).
- Location de véhicules supplémentaires, de logements et prise en charge des repas des bénévoles en campagne.
- Achat et entretien du matériel média.
- Actions en justice (braconnage, atteinte espèces protégées, surpêche, pollution, captivité).
- Lobbying.
- Études et consulting d'experts.

Aides aux autres associations

En 2021, il s'agit essentiellement du soutien à l'association Rewild.

Information / sensibilisation

- Participation à divers événements (salons, foires, etc.).
- Prise en charge des déplacements des portes-paroles.
- Diffusion de l'information (newsletters, communiqués, etc.)

Frais de fonctionnement

- Frais bancaires et commissions paypal.
- Frais de comptabilité et juridique.
- Matériel bureautique et affranchissement.
- Assurance bénévole.

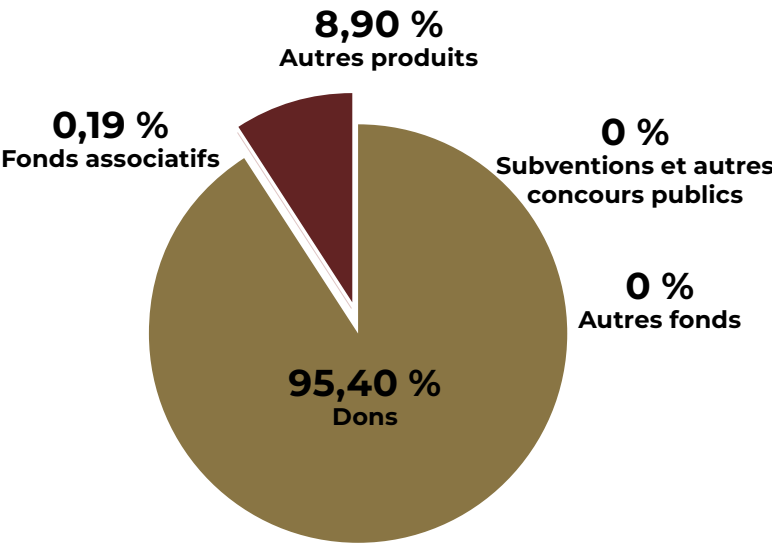
Postes rémunérés :

Afin de pouvoir continuer à développer des campagnes plus sereinement et assurer la pérennité de certaines tâches essentielles à ses missions de protection de la vie marine, Sea Shepherd France a ouvert différents postes rémunérés.

Le poste de mandataire social dédié à la

stratégie de campagne (nationale et internationale), aux relations medias et à la représentation de l'association, est réparti sur différents pôle de dépense : 20% campagnes internationales / 40% campagnes françaises / 20% sensibilisation information / 20% fonctionnement de l'association.

Les autres postes sont répartis comme suit :
- 1 CDI : 100 % campagnes françaises
- 1 CDD de 2,5 mois : 100 % campagnes françaises
- 1 CDI : 50 % aux campagnes françaises / 50 % au fonctionnement de l'association
- 1 CDD de 6 mois 50 % à la sensibilisation / 50 % au fonctionnement de l'association



LES DONS, ESSENTIELS POUR MAINTENIR ET DÉVELOPPER NOS ACTIONS

Présents sur de multiples fronts, nous restons entièrement dépendants de vos dons pour poursuivre et renforcer notre combat en faveur de l'océan.

Sea Shepherd France est une association 100 % indépendante. Cette liberté financière, nous la devons à la générosité de nos donateurs, qui nous permettent de maintenir nos actions et d'en développer de nouvelles, sans compromis ni influence extérieure.

Si notre budget ne nous permet pas d'intervenir partout, et nous oblige à faire des choix stratégiques, nous mettons tout en œuvre pour agir avec la plus grande efficacité, au moindre coût.

Cette année, les fondations (fonds associatifs) Philantropia et JMB ont respectivement soutenu notre campagne Dolphin Bycatch et participé à la récompense que nous avons proposée pour tout témoignage qui permettrait aux enquêteurs d'identifier le ou les coupables qui avaient tué le jeune ours en Ariège en juin 2020.

La boutique en ligne et les ventes de produits dérivés de l'association participent dans une moindre mesure aux financements de nos actions.

Détail des ressources :

Ressources collectées auprès du public
Nous sommes essentiellement financés par les dons privés qui nous arrivent par chèque par envoi postal, carte bancaire via les plateformes Helloasso, Paypal, Alvarum et Benevity, virement, prélèvement mensuel sepa ou via des cagnottes facebook. Nous acceptons également les legs et assurances-vie.

Fonds associatifs
En 2021, la Fondation « En chemin vers demain » sous égide de la Fondation AnBer, et la fondation « Les Jardins de Gaïa » ont choisi de soutenir nos actions.

Subventions et autres concours publics
Nous ne bénéficions d'aucune subvention d'État.

Autres produits
Notre Boutique en ligne
La vente de merchandising de notre boutique en ligne a permis de collecter 440 391 € pour financer nos campagnes (218 000 € pour Sea Shepherd France et 222 394 € pour Sea Shepherd Global).

Droits d'auteurs et de reproduction
Les ouvrages et documents réalisés par l'association sont essentiels pour véhiculer nos messages, sensibiliser le grand public et génèrent des droits d'auteurs qui participent au financement.

Lilo
Depuis plusieurs années le moteur de recherche français et solidaire Lilo propose à ces utilisateurs de soutenir Sea Shepherd France grâce à leurs recherches Internet.

Condamnation en justice
Sea Shepherd France porte de nombreux combats en justice. Ainsi, l'association avait fait condamner quatre chasseurs sous marins qui avaient tué illégalement des très nombreuses espèces dans le parc des Calanques à Marseille.

2021

LES CHIFFRES CLÉS

14 963

donateurs

3 226 031

de budget annuel

95,14 %

de nos dépenses attribués aux actions directes pour les océans

91,10 %

de nos ressources sont des dons directs

4

campagnes nationales majeures (Dolphin Bycatch, Nyamba, Les vents de la colère, Ocean Killers)

3

campagnes internationales majeures (Albacore, Guegou, Coastal Defense)

198

bénévoles (à terre et en mer) : 118 bénévoles sur nos missions françaises, 149 dans nos groupes locaux

229

événements de soutien et sensibilisation

68 623 H

de bénévolat

DES MILLIERS

d'animaux marins protégés

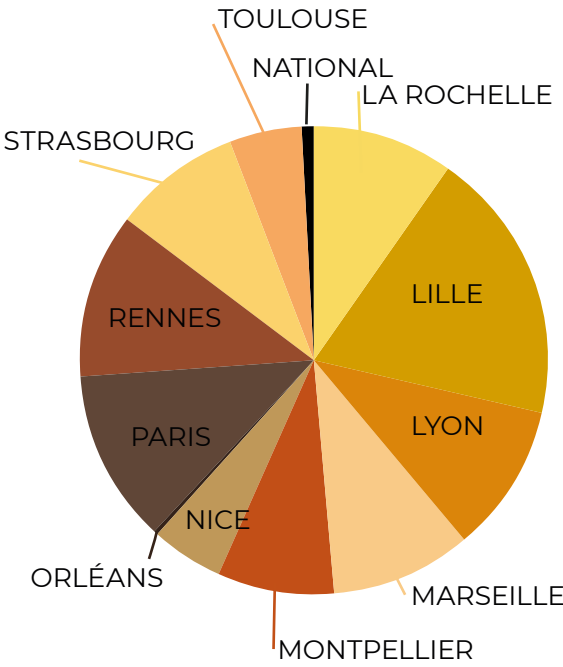
DES MILLIONS

de personnes qui suivent nos actions

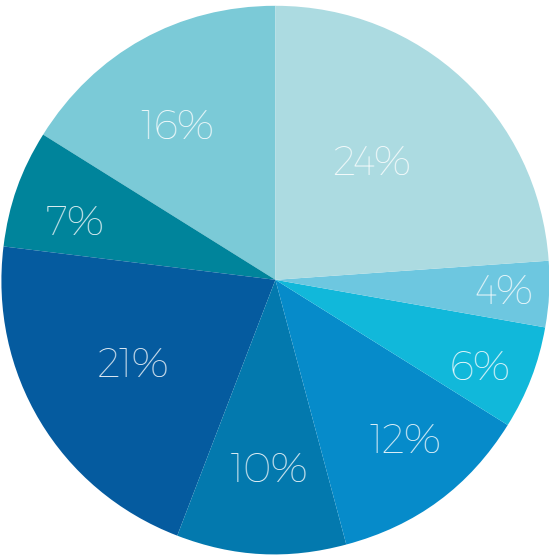
NOS GROUPES LOCAUX EN 2021

Nos groupes locaux, toute l'année, informent, sensibilisent et font évoluer les mentalités à travers des interventions diverses partout en France. Malgré encore des annulations de manifestations dues à la crise sanitaire, nos **11 groupes locaux** composés de **149 bénévoles** ont assuré **198 événements en 2021** soit **262 jours de sensibilisation** (hors campagnes) auprès d'un public varié : stands, présentations de l'actualité de l'association, animations pour les plus jeunes, organisation de conférences, manifestations, nettoyages de plage et cours d'eau.

Groupe Local	Nb d'événements	Jours de sensibilisation
LA ROCHELLE	16	26
LILLE	42	49
LYON	21	27
MARSEILLE	15	26
MONTPELLIER	18	21
NICE	12	13
ORLÉANS	1	1
PARIS	15	31
RENNES	28	30
STRASBOURG	18	23
TOULOUSE	11	13
NATIONAL	1	2



Jours de sensibilisation par GL



Types d'événements tous groupes locaux confondus

Types d'événements	Nbs d'événements
SALONS / FESTIVALS / FOIRES	48
PROJECTIONS / CONFÉRENCES / PRÉSENTATIONS	7
CONCERTS / FESTIVALS DE MUSIQUE	12
NETTOYAGES DE PLAGES, LACS, RIVIÈRES	24
MANIFESTATIONS	20
INTERVENTIONS SCOLAIRES	42
COLLECTES ALIMENTAIRES	13
AUTRES	31





CAMPAGNES NATIONALES SEA SHEPHERD FRANCE

OPÉRATION DOLPHIN BYCATCH.....	21
OPÉRATION NYAMBA	29
OPÉRATION LES VENTS DE LA COLÈRE	35
OPÉRATION OCEAN KILLERS	41
AUTRES ACTIONS.....	45



OPÉRATION DOLPHIN BYCATCH

FAIRE CESSER L'HÉCATOMBE DE DAUPHINS EN FRANCE

CONTEXTE

La pêche non sélective est devenue la plus grosse menace qui pèse sur la vie marine, devant la pollution et le changement climatique. Les dauphins qui s'échouent par centaines sur nos plages sont les lanceurs d'alerte d'un océan au bord de l'effondrement. Aujourd'hui, la survie des baleines, des dauphins et des phoques n'est plus menacée par la chasse ciblée mais par les engins de pêche qui les privent de leurs proies et qui les piègent par centaines de milliers.

En France, chaque année, des milliers de dauphins sont ainsi sacrifiés pour satisfaire notre appétit en poisson. Si les massacres sanglants de dauphins aux Îles Féroé et au Japon choquent à juste titre l'opinion publique, une tuerie plus insidieuse et d'ampleur encore plus grande est perpétrée chaque année au large de nos côtes et plus particulièrement le long de la façade atlantique.

Plusieurs méthodes de pêche autorisées en France et à l'étranger en dépit de l'éthique et du bon sens écologique sont en train d'exterminer méthodiquement de nombreuses populations de mammifères marins. Le taux d'échouage enregistré par les scientifiques est 30 fois supérieur au taux normal. Avec une fourchette moyenne de 6000 dauphins tués par an sur la façade atlantique, le taux de mortalité qui ne doit pas être dépassé sur une année entière l'est en un mois seulement ! 11 300 dauphins ont été tués en 2019 sur la façade atlantique française.

Depuis 2018, Sea Shepherd France mène l'opération Dolphin Bycatch dans le Golfe de Gascogne pour documenter les remontées de filets et pallier les manquements d'une politique qui préfère plier devant le lobby de la pêche plutôt que d'assumer ses responsabilités de garante de la biodiversité. Pendant le pic des captures, nous passons nos nuits en mer, aux côtés des dauphins sacrifiés sur l'autel du profit, afin qu'ils ne meurent pas en vain et que ce drame qui se joue loin des yeux, soit enfin mis sous les feux des projecteurs afin de faire évoluer la législation, les solutions et les comportements pour que la protection des dauphins soit effective.

MISSION

La mission se déroule sur deux périodes de l'année : de fin janvier à avril dans le Golfe de Gascogne, et de fin août à mi-octobre sur les côtes bretonnes.

L'équipe à terre :

Elle assure des patrouilles quotidiennes le long des plages pour recenser les échouages de dauphins et autres mammifères marins. Chaque échouage est intégré à notre base de données et transmis à l'Observatoire Pelagis. L'équipe à terre a également un rôle de sensibilisation auprès du public, sur place et à travers les réseaux sociaux. Une équipe média est toujours présente pour documenter les patrouilles et événements de sensibilisation.

L'équipe en mer :

Chaque jour, lorsque la météo le permet, une équipe prend la mer avec notre speed-boat, le Clémentine. Son objectif est d'aller filmer les remontées de filets de pêche au large des côtes, en prenant soin de ne pas gêner les manœuvres de pêche. Les images rapportées mettent en exergue que les petits bateaux de pêche dite « artisanale » sont aussi largement impliqués dans les captures de dauphins et d'autres animaux marins non ciblés. Chaque jour, ce sont des dizaines de milliers de kilomètres de filets qui sont posés dans le Golfe de Gascogne, sur les zones de nourrissage des dauphins.

Dès le démarrage de cette cinquième édition de l'opération Dolphin Bycatch, l'hécatombe redoutée commence à être visible. Sur 18 Kilomètres de plages parcourus, nos équipes découvrent onze dauphins échoués en une matinée seulement.

Le 1er février, dix-sept dauphins furent trouvés en une seule journée. Le lendemain, quatre de ces dauphins seront exposés devant l'Assemblée Nationale afin d'interpeller le gouvernement et l'inciter à prendre les mesures nécessaires pour mettre fin aux captures. Toute notre équipe sera verbalisée pour manifestation illégale, et la Ministre de la Mer Annick Girardin condamnera notre action tout

en niant que la pêche est directement responsable de la surmortalité des dauphins alors que des centaines de bateaux déploient chaque jour des milliers de kilomètres de filets au cœur de leur habitat. Durant toute la durée de la campagne, le nombre d'échouages que nous constatons indique que l'hécatombe se poursuit dans des proportions jamais atteintes. L'observatoire scientifique Pelagis atteste que sur une centaines de cadavres examinés, la quasi-totalité présentait des traces de captures externes et/ou internes. Plusieurs dauphins ont été capturés par des fileyeurs et des chalutiers devant nos caméras. Chalutiers pourtant équipés de pingers (répulsifs acoustiques). En mars, nous filmons deux dauphins remontés dans les filets de chalutiers pêchant par paire. Ces images démontrent non seulement l'efficacité très relative des pingers, mais elles illustrent aussi le caractère particulièrement destructeur de cette méthode de pêche non sélective, interdite en Angleterre car identifiée comme dangereuse pour les dauphins. Cette année encore, notre équipe a trouvé le corps d'un dauphin dépecé pour être mangé. Sa dépouille a fait l'objet d'une exposition publique aux Sables d'Olonne pour pointer du doigt cette pratique, qui selon nos observations et différents témoignages, semble bien plus répandue qu'on ne pourrait le penser. Rappelons que les dauphins sont strictement protégés et que la consommation de leur chair est interdite. Le second volet de l'opération, Dolphin Bycatch 6 démarre fin août et les premières constatations sont toujours aussi alarmantes. En à peine plus d'un mois et en patrouillant sur 60km de plage, notre équipe a retrouvé les corps de 23 mammifères marins (dont 17 dauphins et 2 marsouins) et de 55 oiseaux marins. Nos observations lors des remontées de filets montrent que les oiseaux marins sont, eux aussi, victimes de la pêche en grand nombre. À la menace des filets de pêche viennent s'ajouter diverses formes de pollution plastique, chimique et sonore qui ont un impact non négligeable sur la vie marine.

Des observations qui ne sont pas toujours bien perçues

Une partie des pêcheurs que nous côtoyons en mer n'accepte pas notre présence. Durant nos observations, nous devons régulièrement faire face à des agressions et des menaces : tirs de paintball, manœuvres dangereuses, jets de projectiles... donnant lieu à plusieurs dépôts de plaintes. Si certains pêcheurs accusent nos équipages de ne pas respecter les règles de sécurité, aucune plainte n'a jamais été retenue contre Sea Shepherd.

Tous les pêcheurs n'ont pas cette attitude. Nous saluons ceux qui jouent la carte de la transparence et nous permettent de documenter les remontées de filets sans hostilité pour faire évoluer des méthodes qui détruisent aussi l'avenir de leur métier.

VOLET JURIDIQUE

Après avoir exposé les dauphins devant l'assemblée nationale, toute notre équipe fut verbalisée à hauteur de 135€ par personne pour « manifestation non autorisée ». Notre présidente, Lamya Essemlali, sera auditionnée deux fois. Nous reconnaissons et assumons les faits. Nous remplissons notre rôle de lanceurs d'alerte sur cet enjeu de conservation fondamental. La non-déclaration de capture d'espèce protégée est un délit, et pourtant aucun pêcheur n'a jamais été poursuivi pour ces faits.

Face à l'inaction du Ministère de la Mer, Sea Shepherd France a engagé en début d'année un « référé liberté » et obtenu une audience devant le Conseil d'État. Notre objectif est que le droit à un environnement écologique sain soit reconnu comme droit fondamental. Or l'inaction du Ministère de la Mer constitue une atteinte à ce droit. Nous réclamons l'application en urgence des fermetures spacio-temporelles demandées par les scientifiques. Le juge du Conseil d'État refusera d'appliquer ces mesures d'urgence, considérant qu'elles ne seraient efficaces que si elles sont suivies d'autres mesures sur le long terme. La mise en place de ces mesures pérennes n'étant pas de sa compétence, le Conseil d'État a choisi de botter en touche.

Début décembre, avant la période la plus mortelle pour les dauphins, nous déposons une nouvelle plainte pour exiger la mise en œuvre des fermetures de zones de pêche, ainsi que l'installation de caméras embarquées. Encore une fois, le Conseil d'État refusa d'agir, estimant qu'il n'y a pas d'urgence à prendre des mesures. Le droit de l'Union européenne, et notamment la directive Habitats, impose la conservation de toutes les espèces de mammifères marins, mais l'État décide en toute conscience de violer les règles en vigueur.



La surpêche pour répondre à une demande exponentielle en poisson.

Le consommateur a une grande part de responsabilité et dispose d'un important levier d'action. Il est essentiel de faire le lien entre nos habitudes alimentaires et l'hécatombe en cours. La consommation mondiale de poisson a doublé ces 50 dernières années et l'océan est vidé à une allure terrifiante pour répondre à la demande d'une population de près de 8 milliards d'individus. La seule pêche pouvant de nos jours être considérée comme durable est la pêche de subsistance. Fortement réduire (voire stopper) sa consommation de poissons est le meilleur cadeau que l'on puisse faire à l'océan.

BILAN

4 mois de campagne pour protéger la biodiversité de la côte atlantique française.

129 jours de campagne

61 bénévoles + équipage du Sam Simon

177 observations de relevé de filets

83 différents navires observés

3 dauphins observés dans les filets

62 autres animaux observés dans les filets (requins, thons, poulpes, etc.)

585 patrouilles sur les plages

73 dauphins retrouvés échoués

183 autres animaux échoués

5 actions de sensibilisation



Nous ne nous laisserons décourager ni par le refus d'agir du Conseil d'État, ni par les intimidations. Nous continuerons à nous mobiliser en mer, devant les tribunaux, dans les médias et sur les réseaux sociaux, et à porter la cause des dauphins partout où elle doit être entendue jusqu'à ce que de vraies mesures soient prises pour que cette protection de papier devienne une protection réelle et effective.





OPÉRATION NYAMBA

LE BRACONNAGE, PREMIÈRE CAUSE DE MORTALITÉ
DES TORTUES MARINES À MAYOTTE

CONTEXTE

Mayotte, plus jeune département français, est une île de l'océan Indien au patrimoine naturel exceptionnel. Son lagon, l'un des plus grands au monde, abrite un écosystème unique. Mais cet équilibre fragile est mis en péril par la pression de la pollution et du braconnage. Par manque de moyens et de volonté, le lagon ne bénéficie pas d'une réelle protection et il s'appauvrit d'année en année.

Les tortues marines menacées et protégées (au moins sur le papier) en France et à Mayotte, sont victimes d'un braconnage intensif en bande organisée, qui alimente un marché noir lucratif. La chair de cette espèce menacée est vendue jusqu'à 60 euros le kilo. Ce commerce s'étend aux Comores et jusqu'à Madagascar. Les braconniers attaquent les tortues lorsqu'elles remontent sur les plages pour pondre. Particulièrement vulnérables, elles sont tuées à la machette par centaines. Les carapaces ouvertes sont retrouvées sur le sable, les œufs gisant souvent à côté des cadavres. Car les braconniers tuent les tortues avant la ponte, au prétexte qu'après celle-ci, l'hormone sécrétée altérerait la qualité de la viande. La prochaine génération est donc également sacrifiée. De plus en plus, les braconniers cherchent à dissimuler les preuves de leurs massacres et camouflent les carapaces. Elles sont enterrées, lestées, emportées par bateau. Cette pratique vise à minimiser l'ampleur réelle du braconnage.

Depuis 2017, Sea Shepherd se mobilise sur l'île menant des patrouilles nocturnes sur les plages qui s'avèrent très dissuasives et permettent aux tortues de venir pondre en sécurité.

Les tortues marines font l'objet d'un PNA (Plan National d'Action) et d'un pacte de sauvegarde des tortues marines ; ce dernier initié par la préfecture de Mayotte en 2020 puis porté par des organismes bénéficiaires. Des millions d'euros d'argent public ont été investis pour leur protection et pourtant, elles restent dans les faits livrées aux braconniers sur la plupart des plages. Depuis maintenant 5 ans, nous constatons sur le terrain l'absence des gardiens du conseil départemental payés pour les protéger et parfois, leur complicité avec les braconniers. Seule une brigade dédiée à la protection effective des tortues sur les plages permettra de les sauver du braconnage et sera d'ailleurs moins coûteuse en argent public que l'énorme gaspillage actuel.

En parallèle l'Association des Villageois de Mtsamoudou (ASVM) qui collabore avec Sea Shepherd France depuis des années se joignant à nos patrouilles nocturnes sur les plages du sud, ne bénéficie pas de ces subventions dédiées. Sea Shepherd France les soutient financièrement et logistiquement pour qu'ils puissent, en notre absence, maintenir ces patrouilles vitales pour les tortues.

Nous saluons tout de même une évolution positive dans la prise de conscience du problème par les autorités et en particulier la volonté accrue de la gendarmerie maritime de Mayotte qui se mobilise pour procéder à des interpellations de braconniers, avec le peu de moyens mis à sa disposition pour enrayer ce fléau. L'ASVM assiste régulièrement les autorités dans ces opérations.

Depuis le début de l'année, 4 braconniers ont été condamnés par le tribunal correctionnel à des peines allant de 6 à 10 mois fermes pour braconnage de tortues sur les plages de Mayotte. Sea Shepherd France s'est constituée partie civile sur toutes ces affaires.

Une sous-estimation chronique du braconnage

Les chiffres du braconnage de tortues à Mayotte est très largement sous-estimé du fait des comptages de cadavres qui sont trop espacés dans le temps pour être pertinents (deux fois par mois seulement pour la plage de Papani, plus gros spot de braconnage de Petite Terre). De plus, les carapaces retrouvées ne constituent qu'une partie des victimes. Désormais, les braconniers veillent à laisser le moins de traces possibles : les carapaces sont souvent camouflées, et de plus en plus les tortues sont transportées en voiture ou en barque pour être tuées ailleurs que sur les plages. Les grandes marées emportent également les carapaces.

Le Réseau Echouage Mahorais de Mammifères marins et de Tortues marines (REMMAT) estimait ainsi que le nombre de tortues braconnées sur Moya en 2019 était de 3 dans l'année alors que lors de notre présence sur l'île, nous repoussons des dizaines de tentatives de braconnage sur cette seule plage en l'espace de quelques mois.



MISSION

Pour la cinquième année consécutive, nos équipes de bénévoles retournent à Mayotte en novembre, avec un retard conséquent sur le lancement de la mission en raison des mesures sanitaires. À leur arrivée, ils constatent avec effroi que malgré le Plan d'Action National ainsi que les dizaines de milliers d'euros investis, la situation est toujours aussi dramatique pour les tortues. Plusieurs carapaces de tortues récemment massacrées sont trouvées dès le début de la mission sur des plages pourtant censées être protégées.

La protection des tortues marines de Mayotte n'étant pas considérée comme un « motif impérieux », les obligations sanitaires mises en place sur l'île amputent la mission de bénévoles clés qui ne pourront pas la rejoindre cette année.

Nous patrouillons donc avec un effectif réduit et sommes obligés de faire des choix difficiles, comme celui de renoncer à patrouiller sur une plage au profit d'une autre.

Une nuit, les gardiens des plages de Moya 1 et 2 une fois de plus absents, nous décidons de couvrir ces plages, annulant la patrouille initialement prévue sur la plage de Papani. Trois tortues sont montées cette nuit-là sur Moya. Au petit matin, nos équipes ont fait une inspection sur la plage de Papani et ont découvert une tortue tuée quelques heures auparavant. Cette tortue est morte parce que nous avons été obligés de protéger la plage de Moya en lieu et place des gardiens du Conseil départemental. Malheureusement, cette situation insupportable se reproduira.

Fin décembre sur cette même plage, nos équipes mettront en fuite trois braconniers.

6 tentatives de braconnage seront ainsi repoussées pendant les deux mois de campagne.

VOLET JURIDIQUE

Depuis le début de l'année, 4 braconniers ont été condamnés à plusieurs mois de prison ferme pour braconnage de tortues sur les plages de Mayotte. Nous nous sommes constitués partie civile sur toutes ces affaires.

Un recours contre le Ministère de la Transition écologique et le Conseil Départemental de Mayotte a été déposé par Sea Shepherd France, pour que leur carence dans la protection des tortues soit reconnue et que la question de l'utilisation des fonds publics soit discutée devant le juge. De très importants fonds publics ont été investis à Mayotte pour financer les gardiens du Conseil Départemental éternellement absents au poste ou des associations qui, si elles font un travail de sensibilisation que personne ne nie, ne sauraient en aucun cas prétendre faire de l'anti-braconnage de terrain, ce qui est pourtant l'urgence absolue.

BILAN

2 mois de campagne pour protéger les tortues marines de Mayotte.

64 jours de campagne

14 bénévoles Sea Shepherd France

159 patrouilles

1448 heures de présence sur les plages

2 de tortues retrouvées braconnées datant d'avant notre arrivée

6 tentatives de braconnage repoussées

117 tortues retournées saines et sauvées à la mer

7 émergences observées

49 pontes

4 tortues braconnées sur des plages où nous n'étions pas présents, faute d'être suffisamment nombreux.

13 nettoyages de plage



Si nos équipes font fuir des braconniers et freinent les tentatives de braconnage lors de leurs présences, nous ne sommes pas encore en mesure d'assurer cette mobilisation à l'année et malheureusement, quelques semaines après notre départ, le nombre de tortues braconnées repart à la hausse. Notre objectif est donc de pouvoir allonger notre temps de présence à l'année pour couvrir un maximum de plages et empêcher ce retour du braconnage sur les zones que nous couvrons. Ce sont à ce jour, plusieurs milliers de tortues qui ont été protégées par nos équipes en 5 ans. C'est beaucoup mais c'est encore insuffisant. Le braconnage reste en effet la première cause de mortalité des tortues dans le département français.



OPÉRATION LES VENTS DE LA COLÈRE

PROJET D'USINES ÉOLIENNES EN MER :
UNE BOMBE À RETARDEMENT ÉCOLOGIQUE



CONTEXTE

La lutte contre le réchauffement climatique s'est imposée comme un défi majeur des décennies à venir. Nous devons le relever si nous voulons maintenir des conditions propices à la survie de l'humanité.

L'océan est le meilleur rempart et notre meilleur allié contre le changement climatique. Il est le premier organe de régulation du climat, premier producteur d'oxygène et premier puits de carbone. Or, c'est la vie marine, dans son ensemble et dans son interdépendance, qui permet à cette mécanique vitale de fonctionner. Un océan en bonne santé c'est une vie marine préservée.

Le non-sens est donc total quand la France autorise des projets particulièrement invasifs de centrales éoliennes à s'ériger sur des sites riches en biodiversité, vouant à une destruction irréversible des écosystèmes marins tout entiers. Contrairement à d'autres pays européens qui ont pris la biodiversité en compte en amont des choix de localisation des éoliennes off-shore, la France n'a considéré que des critères techniques, économiques et militaires.

La multinationale espagnole Iberdrola via sa branche française Ailes Marines s'est vue attribuer par le gouvernement français le site de la baie de Saint-Brieuc. Ce sont 62 éoliennes de plus de 200 mètres de haut sur une surface de 103km² qui doivent être érigées aux abords des deux plus grands sites de nidification d'oiseaux marins de métropole, dans une baie qui abrite la plus grande réserve naturelle de Bretagne et à proximité directe de sites Natura 2000. Cette zone fragile est riche en biodiversité. Iberdrola / Ailes Marines a obtenu des dérogations de perturbation intentionnelle et de destruction de 59 espèces protégées soit 54 espèces d'oiseaux marins dont le Puffin des Baléares qui est en danger critique d'extinction et 5 espèces de mammifères marins (4 espèces de dauphins et une espèce de phoque) ainsi que la destruction de leur habitat. Ces dérogations sont illégales.

Les études d'impact, réalisées par les scientifiques après avoir désigné le site d'implantation, sont sans appel : les impacts seront « forts » à « très forts » sur de nombreuses espèces marines. De l'aveu même du bureau d'études mandaté par Iberdrola, pour certaines espèces, la survie de la population n'est pas assurée (Pingouin Torda et Guillemot de Troil entre autres).

Aucune étude d'impact indépendante n'a été réalisée avant de choisir d'installer des éoliennes industrielles sur des sites aussi fragiles et précieux pour la vie marine.

D'autres projets comme ceux de Courseules-sur-Mer, Fécamp, Saint Nazaire, Dunkerque, Île d'Oléron, Belle Île en mer et Île de Groix... présentent des menaces similaires

pour des espèces marines vulnérables et il n'existe à ce jour aucune prise en compte des effets cumulés des différents projets sur les espèces protégées et en particulier sur les espèces migratrices.

Le Conseil National pour la Protection de la Nature (CNPN), dans son rapport rendu en juillet, précise que l'objectif de développement éolien de la France semble incompatible avec la survie de nombreuses espèces d'oiseaux marins.

La destruction de la biodiversité est la raison principale qui nous pousse à nous élever contre l'éolien off-shore, mais ce n'est pas la seule : leur inefficacité à réduire les émissions de gaz à effet de serre, leur construction nécessitant l'extraction de terres rares et la production de déchets radio actifs, la réouverture de centrales à gaz ou à charbon pour compenser l'intermittence des éoliennes... Face à ce scandale écologique, Sea Shepherd lance l'opération Les Vents de la Colère.

Nous serons présents en mer pour remplir notre rôle de lanceur d'alerte, et nous nous engagerons juridiquement au niveau national et européen. Un moratoire sur les projets de centrales éoliennes en mer doit être instauré de toute urgence, et ce tant qu'une feuille de route environnementale stricte ne sera pas mise en place. Si cette industrie a véritablement vocation à relever le défi environnemental du siècle, la préservation de la biodiversité doit être pour elle, une priorité. A défaut de quoi, le « remède éolien » risque de s'avérer pire que le mal.



MISSION

En août, notre équipe fait une première sortie en mer d'observation de la plateforme de forage Aeolus en baie de Saint-Brieuc.

Accompagné d'un marin pêcheur qui lutte contre ce projet depuis des années, nous documentons le forage, qui servira à construire les fondations sur lesquelles reposent les mâts.

Les pêcheurs de la baie de Saint-Brieuc ont été les premiers et les plus farouches opposants à ce projet d'éoliennes. Si nos priorités divergent, nous nous rejoignons sur l'objectif commun de garder une mer vivante.

Le forage s'avère difficile sur cette roche particulièrement dure. L'Aeolus sera contraint de faire plusieurs tentatives destructrices sur différentes zones. Nous avons effectué des relevés sonores durant le forage, avec l'appui de bio-acousticiens. Les résultats révèlent un vacarme assourdissant pour les animaux marins.

La zone qui sera exploitée et détruite par le passage des câbles électriques a été identifiée comme riche en coraux et gorgones. Iberdrola / Ailes Marines affirmant que ces allégations ne reposaient pas sur des preuves visuelles, les qualifiaient de spéculation. En septembre, notre équipe de plongeurs est donc allée filmer les coraux millénaires et la vie marine riche qui peuplent ces fonds, et sont sur le point d'être condamnés.

Notre objectif est de braquer les projecteurs et d'alerter l'opinion publique sur les enjeux et les tenants et aboutissants assez méconnus des français de ces projets industriels implantés au coeur de zones primordiales pour les espèces marines.

Nous serons tous impactés par ce type de projets et devons nous interroger sur leur rapport bénéfice / risque et la pertinence de sacrifier la vie marine au prétexte de lutter contre le réchauffement climatique.

Le Puffin des Baléares

En danger critique d'extinction, le puffin des baléares est un des oiseaux marins les plus menacés d'Europe. La France accueille une partie très importante de la population mondiale. Plusieurs milliers d'individus séjournent sur les côtes atlantiques et notamment en Bretagne mais aussi en Méditerranée à des périodes cruciales de leur cycle de vie. Cela confère à notre pays une responsabilité fondamentale dans la préservation de l'espèce. Malgré cela, nous sommes le seul pays à avoir octroyé des dérogations qui autorisent sa destruction dans le cadre de projets éoliens off-shore.

Un projet de PNA (Plan National d'Action) est en cours d'élaboration pour la période de 2021 à 2025. Ce projet est trop peu ambitieux et limité principalement à des mesures d'observations. Les deux principales menaces identifiées (présentes ou à venir) sur lesquelles le PNA peut

et doit agir de toute urgence sont la pêche non sélective et les projets d'éoliennes off-shore sur son aire de répartition, pour lesquels un moratoire doit impérativement être prévu.

VOLET JURIDIQUE

Sea Shepherd France dénonce le fait que ces dérogations de destruction et de perturbations intentionnelles sont illégales et a donc déposé un recours devant le Conseil d'État. D'autres ont été déposés au niveau européen, conjointement avec l'association Gardez Les Caps qui milite depuis de nombreuses années aux côtés de certains pêcheurs pour empêcher l'usine de s'installer dans la baie.

Pendant les opérations de forage en baie de Saint-Brieuc, l'Aeolus a déclaré une fuite d'huile de 100 litres, représentant une nappe de 15,9 km de long et de 2,8 km de large. Sea Shepherd France dépose plainte aux côtés du Comité des Pêches des Côtes d'Armor et de l'Association Gardez les Caps.



Nos équipes sont restées dans la baie de Saint-Brieuc durant plusieurs semaines pour documenter, alerter, sensibiliser l'opinion publique et se faire l'écho des alertes scientifiques sur ces enjeux cruciaux. Plusieurs journalistes nous ont rejoint durant cette campagne, et le problème de l'éolien off-shore a été exposé par différents grands médias (France 2, France 5, M6, France 3 et 52 articles de presse).



OPÉRATION OCEAN KILLERS

NAVIRES-USINES : LE CARNAGE

CONTEXTE

En Manche, les eaux territoriales françaises sont pillées par des navires usines, capables de capturer jusqu'à 200 tonnes de poissons par jour (soit combien d'individus ?). Ces chalutiers géants, dont certains arborent pourtant le label de pêche durable MSC, sont le symbole de la démesure de la surpêche. Ils sont responsables d'un véritable scandale environnemental, tout en s'octroyant la majorité des quotas et des subventions publiques.

Si plusieurs nationalités se partagent « le gâteau », les navires battant pavillon néerlandais vampirisent de plus en plus les eaux françaises. Le seul pavillon français est arboré par le Scombrus, navire de l'entreprise France Pêlagique qui, comme son nom ne l'indique pas, appartient en totalité à la Holding néerlandaise Cornelis Vrolijk.

Dans le cadre de l'Opération Dolphin Bycatch (captures de dauphins dans le Golfe de Gascogne), la réflexion a porté notamment sur les raisons pour lesquelles les dauphins se sont rapprochés des côtes ces dernières années, y trouvant une mort tragique dans les filets de pêche des navires côtiers, certes beaucoup plus petits que les chalutiers géants, mais présents en grand nombre et avec des méthodes non sélectives. Les hypothèses scientifiques supposent que les chalutiers géants, en surpêchant les poissons-proies des dauphins au large, ont poussé ces derniers à se rapprocher des côtes.

Près des côtes, l'océan est désormais un terrain miné par la pêche non sélective. Du perdant-perdant pour les dauphins que la surpêche condamne soit à mourir de faim, soit à mourir asphyxiés dans les filets de pêche. Si les années précédentes, nous nous étions exclusivement concentrés sur les navires de pêche côtière (dont l'impact sur la vie marine est très sous-estimé), il nous apparaît juste et nécessaire de nous intéresser tout autant à une autre partie du problème, plus au large, impliquant des navires moins nombreux, mais dont l'impact sur l'océan est catastrophique.

L'océan est un milieu vivant et la vie y est aussi fragile qu'elle est nécessaire à notre propre survie, à notre climat et à l'air que nous respirons. Pour braquer les projecteurs sur ces monstres qui pillent l'océan, Sea Shepherd France a lancé l'opération Ocean Killers.

MISSION

En décembre, notre semi-rigide, le Clémentine, s'est rendu sur les zones de pêche livrées aux navires-usines géants qui opèrent régulièrement en Manche afin de rapporter des images de leurs capacités démesurées.

En l'espace de 4 jours seulement, nos équipes ont pu filmer huit chalutiers géants (Afrika, Maartje Theadora, Zeeland, Scombrus, Dirk Dirk, Alida, Frank Bonefaas et Annie Hillina) allant de 86 à 140 mètres évoluant au nord-nord-ouest de Fécamp/Le Havre jusqu'au Nord-Est de Cherbourg.

ANNIE HILLINA	86 M	
MAARTJE THEADORA	140 M	
ALIDA	99 M	
ZEELAND	113 M	
AFRIKA	126 M	
FRANK BONEFAAS	119 M	
DIRK DIRK	95 M	
SCOMBRUS	81 M	

BILAN

En 6 jours de campagne, nos équipes ont pu réaliser 16 observations de 8 supertrawlers sillonnant et détruisant la Manche.

Les scientifiques des Nations Unies prédisent un effondrement mondial des pêcheries d'ici à 2048. C'est la mort annoncée de l'océan. Et si on commençait par interdire ces usines flottantes ?

La campagne va se poursuivre en 2022, dévoilant des méthodes de pêche particulièrement destructrices, et apportant la preuve que le label MSC est vide de sens.





AUTRES ACTIONS

En parallèle de nos missions de terrain, nous alertons, mobilisons et prenons quotidiennement position pour les océans.

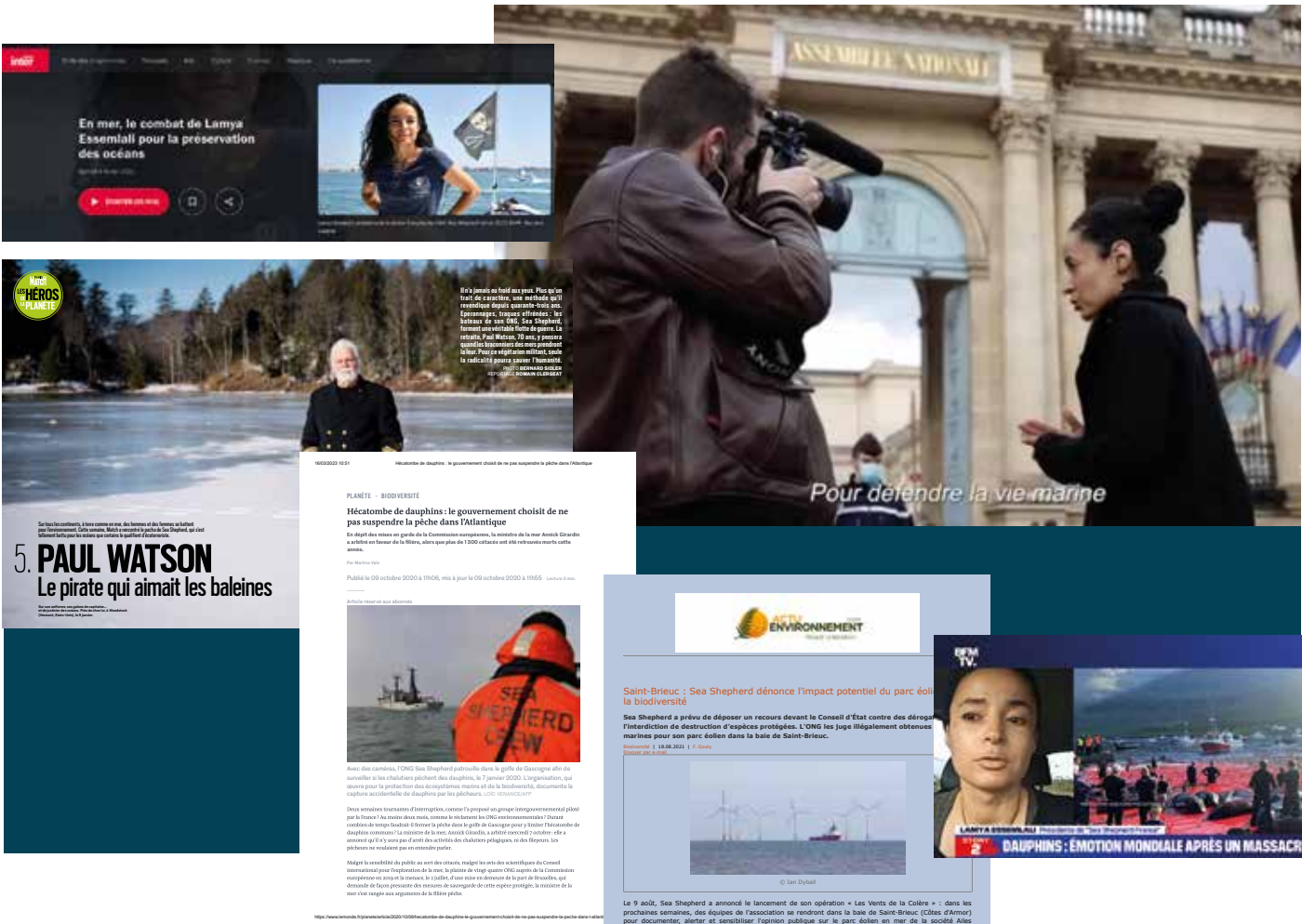
SEA SHEPHERD FRANCE PORTE -VOIX DES OCÉANS

DANS LES MEDIAS

Des chaînes de télévision nationales aux radios indépendantes en passant par la presse papier et web, Sea Shepherd France s'exprime à travers les médias pour alerter, témoigner et faire connaître les problématiques actuelles du milieu marin. **Plus d'une centaines d'interviews, conférences et tables rondes seront réalisées dans l'année.**

AUPRÈS DES AUTORITÉS

Sea Shepherd France est engagée dans une démarche active d'échange et de communication avec **les autorités et les différents acteurs politiques. En 2021, une dizaine de rendez-vous** avec des députés, ambassadeurs, élus des régions, maires, Cabinet ministériels, Conseillers et autres organismes d'État nous permettront d'aborder les enjeux de biodiversité marine.



NOS ACTIONS EN JUSTICE

Sea Shepherd France mène de nombreuses actions en justice pour défendre les océans en parallèle et en complément de ses campagnes de terrain.

Dauphins dépecés

Chaque année, des dauphins dépecés exactement de la même façon sont retrouvés sur les plages. Plusieurs pêcheurs nous ont avoué avoir consommé du dauphin ou avoir assisté à cette pratique bien plus répandue en France qu'on ne pourrait le penser.

Des témoignages en ce sens nous sont parvenus depuis le Pays Basque jusqu'en Bretagne en passant par les Sables d'Olonne.

Les dauphins sont strictement protégés et la consommation de leur chair est interdite. Mais en mer il n'y a pas de surveillance et pas de témoins. Sur les milliers de dauphins qui meurent chaque année dans les engins de pêche non sélectifs, il est avéré que certains sont consommés par des pêcheurs qui les considèrent comme des poissons.

En 2021, suite à des découvertes macabres sur les plages de La Torche et Plavan, Sea Shepherd France dépose plainte contre X.

Aquarium de Paris

L'établissement Aquarium de Paris tient en captivité de nombreuses espèces marines : 13 000 poissons et invertébrés de toutes les mers de France métropolitaine et outre-mer, dont 38 grands requins et 2500 méduses.

Parmi ces nombreuses activités, l'aquarium organise tous les week-ends des soirées dans une salle dédiée au sein même de l'établissement qui fait office de discothèque.

Ces manifestations causent des perturbations graves et inutiles aux pensionnaires, ces nuisances portant directement atteinte au bien-être des animaux détenus dans des conditions incompatibles avec le respect des textes réglementaires.

Les animaux détenus sont extrêmement sensibles au bruit et l'organisation de telles soirées représentent des nuisances en opposition directe avec la conservation de ces espèces dont les établissements tels que l'Aquarium de Paris semblent vouloir se revendiquer comme acteurs.

Par un recours engagé devant le Tribunal administratif de Paris l'association Sea Shepherd France sollicite de la part de Monsieur le Préfet de Police qu'il prenne toute mesures utiles

en vue de mettre un terme aux activités qui se déroulent au sein de l'aquarium de Paris et qui constituent des violations à la réglementation applicable aux établissements zoologiques.

L'association met en avant les nombreux arguments scientifiques concernant la sensibilité des poissons en situation de captivité et en particulier ici compte tenu des répercussions causées par la musique et les lumières à proximité immédiate des aquariums.. Il est plus largement dénoncé les dérives d'une industrie de la captivité mettant en avant l'argument de la conservation pour, en pratique, exercer des activités purement commerciales, les poissons ayant une simple fonction décorative.

Le tribunal administratif nous a donné raison dans une décision récente et reconnaît l'illégalité de ces soirées. Il indique également dans ses motifs que « ces activités constituent un danger pour les différentes espèces présentes dans les bassins », ces dernières se retrouvant « au milieu de la musique, des projecteurs de lumière, des mouvements et hurlements des personnes ».

Une plainte a également été déposée le 4 février 2021, contre X par l'association, pour exploitation irrégulière d'un établissement présentant au public des animaux non domestiques et mauvais traitements envers les animaux.

Ours en Ariège

En 2020, Sea Shepherd France avait mis en œuvre des mesures telles qu'une récompense en vue de parvenir à l'identification de l'auteur de la mise à mort d'un ours tué par balles en Ariège ; acte qui constitue un délit de destruction d'espèce protégée.

En 2021, l'association s'est constituée partie civile dans le cadre d'une instruction ouverte pour la mort d'une ours à Seix abattue par un chasseur, laissant deux oursons orphelins.

En juin 2020 les ministres de la Transition écologique et solidaire et de l'alimentation ont renouvelé la mesure expérimentale introduite en 2019 visant à mettre en œuvre des mesures d'effarouchement de l'ours brun dans les Pyrénées ; arrêté largement contesté par le Conseil national de protection de la nature.

Sea Shepherd France a formé un recours en annulation à l'encontre de cet arrêté en mettant en avant le caractère protégé de l'espèce (espèce en danger critique d'extinction (CR) dans la liste rouge française établie selon les critères de l'UICN).

Ce recours est toujours en cours d'instruction devant le Conseil d'État.

Poissons migrateurs de l'Adour

Par deux arrêtés les Préfectures des Pyrénées Atlantiques et des Landes sont venues réglementer la pêche en eaux douce et autorisent notamment la pêche d'espèces amphihalines (passant de l'eau douce à l'eau de mer) en voie d'extinction (lamproie marine, grande alose, saumon).

L'état de conservation de la Lamproie marine est « en danger d'extinction », celui de la Grande Alose est « en danger critique d'extinction » avec une tendance à la baisse. La lamproie Marine est aussi une espèce hôte qui abrite temporairement les larves de Grande mulot, un bivalve en danger critique d'extension décimé au siècle dernier pour sa nacre. Les larves s'ankyrent sur les branchies des poissons hôtes au cours de son cycle de vie complexe. Ce caractère de poisson hôte implique la protection stricte des lamproies, ce que ne permet pas le règlement de pêche.

La pêche amateur et professionnelle aux filets notamment dans l'Adour est une des méthodes de pêche les plus impactantes pour ces grands migrateurs. Un autre effet pervers des périodes d'autorisation de pêche fixées est qu'elles ont pour conséquence des captures « accidentelles » en dehors de la période autorisée de pêche pour le saumon.

Sea Shepherd France, l'association Défense des Milieux Aquatiques (DMA) et une quinzaine



d'associations locales ont déposé un recours devant le Tribunal administratif de Pau en vue d'obtenir l'annulation de cet arrêté.

Dans une décision du 9 juillet 2021, le juge a donné raison aux associations et a suspendu la pêche des lamproies et des grandes aloses.

Braconnage de Daurades

Les daurades naissent dans l'étang de Thau et migrent vers la mer puis reviennent pour frayer dans l'étang l'année suivante.

Elles sont donc obligées de traverser le Port de Sète par un canal étroit pour regagner la mer et passer par la zone de la Pointe courte.

C'est là que plusieurs centaines de pêcheurs (entre 200 et 400) se livrent chaque jour à des activités de pêche illégale, à la ligne, au harpon et au filet. Les filets permettent aux pêcheurs à la ligne et au harpon de pêcher « comme dans un aquarium ».

Chacun de ces pêcheurs capture en toute illégalité et en toute impunité entre 15 et 50 daurades par jour ! Un business juteux qui alimente un véritable marché noir où les milliers de poissons pêchés illégalement se retrouvent chez les restaurateurs de la région. Le tout avec la bénédiction du Préfet de l'Hérault, Jacques Witkowski, refusant de faire respecter l'interdiction de pêche (sous couvert d'une tolérance attribuée aux pêcheurs à la ligne sur le motif de la tradition sétoise de la pêche à la daurade dans le Port). Un des nombreux cas de figure où l'État par son laxisme et sa permissivité se rend complice de la destruction de la biodiversité qu'il lui incombe pourtant de protéger.

L'association Sea Shepherd France a donc formé un recours auprès des autorités portuaires et de la Préfecture afin que l'État mette en œuvre ses pouvoirs de police. Cette demande a fait l'objet d'un refus implicite de l'administration ce qui a conduit l'association à former un recours en annulation devant le juge administratif afin qu'il soit enjoint à l'autorité administrative de faire interdire les pratiques de pêche au sein du Port de Sète.

Il est également sollicité auprès de la Préfecture de l'Hérault, et maintenant devant le juge administratif, depuis plus d'un an et demi la délivrance des autorisations de pêche remises aux pêcheurs professionnels au sein du Port de Sète.

Cette procédure qui a pour but de dénoncer ces pratiques, tolérées sur le fondement de l'existence d'une pêche traditionnelle, mais qui porte un risque d'atteinte à la conservation des dorades (dont l'état des populations est inconnu en Mer Méditerranée), les individus pêchés étant majoritairement des juvéniles est en cours devant la Cour administrative d'appel

de Marseille.

Braconnage de Requin à la Martinique

Sea Shepherd France a déposé une plainte contre E. Martinez, ayant pêché un requin dans les eaux martiniquaises dans une zone où sa pêche est interdite.

Le tribunal correctionnel de Fort de France a déclaré le prévenu coupable et l'a condamné à 2 000 euros d'amende délictuelle dont 1 000 euros avec sursis.

Exploitation irrégulière d'un établissement zoologique La ferme de Perrine

Intervention de Sea Shepherd France dans le cadre d'une procédure pour exploitation irrégulière d'un établissement présentant au public des animaux non domestiques.

L'audience a eu lieu devant le tribunal correctionnel de Fort de France le 3 février 2021, et Sea Shepherd France est en attente de la copie du jugement.

Violence sur un Phoques à Dunkerque

En 2019, Sea Shepherd France avait porté plainte contre un pêcheur mal intentionné qui s'en était pris violemment à une femelle phoque en lui donnant plusieurs coups de botte dans la tête jusqu'à la faire saigner de la bouche.

Le jugement du 20 octobre 2020 avait condamné le prévenu à 140 heures de TIG, 300 euros de dommages et intérêts à verser à l'association et 300 euros de frais de procédure.

En appel, le 12 octobre 2021 il a été condamné à 6 mois d'emprisonnement avec sursis, 300 euros de dommages et intérêts et 800 euros de frais de procédure.

Pêche illégale d'un requin nourrice à la Martinique

Suite à la constitution de partie civile de Sea Shepherd France dans le cadre d'une procédure pour pêche maritime illégale d'une espèce protégée, le tribunal a déclaré le prévenu coupable et l'a condamné à 2 000 euros d'amende délictuelle dont 1 000 euros avec sursis ; et notamment à verser à l'association 1 000 euros de dommages et intérêts et 600 euros au titre des frais de procédure.

Pollution en Polynésie française

Suite à l'échouage du navire « S » le 21 mars 2020 en Polynésie française, Sea Shepherd

France avait déposé plainte contre X pour pollution accidentelle et atteinte à la conservation d'espèce protégée.

L'association s'est constituée partie civile le 17 novembre 2021 à la suite de l'ouverture d'une information judiciaire.

EPCI ODYSSI, pollution en Martinique

Intervention dans le cadre d'une procédure pour pollution des alentours de la station d'épuration d'Acajou en Martinique due au déversement des eaux usées.

Par un jugement en date du 10 novembre 2021, le tribunal a déclaré coupable la Régie ODYSSI d'exploitation d'une installation, exécution de travaux nuisibles à l'eau ou au milieu aquatique non conforme à une mise en demeure et l'a condamné au paiement d'une amende de 150.000 euros dont 100.000 euros avec sursis. La régie a également été condamnée au paiement d'une amende de 1.500 euros. Le tribunal a déclaré recevable la constitution de partie civile des associations dont Sea Shepherd France mais les a déboutés de leurs demandes.

Un appel a été interjeté.

Pollution d'un cours d'eau près de Nantes

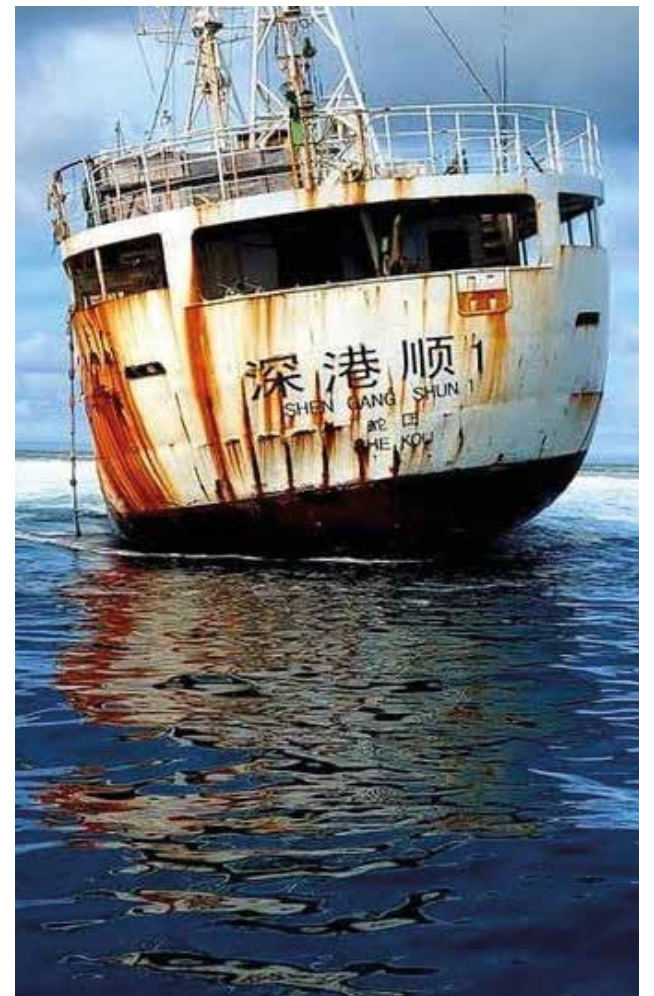
Suite à un accident (18 juillet 2020) une partie du chargement d'un poids lourds s'était déversé dans le ruisseau l'Orcherie provoquant une pollution aux hydrocarbures. Des opérations de dépollution ont tout de suite été mises en place cependant Hervé Perroneau, le chef de service de la Cellule Opérationnelle de Prévention des Risques de la métropole de Nantes a estimé qu'il faudrait un hiver avant que la situation revienne à la normale.

Sea Shepherd France avait déposé plainte contre X pour déversement de substances nuisibles dans les eaux superficielles et pollution de cours d'eau entraînant des dégâts piscicoles. Cette plainte est classée sans suite pour absence d'infraction le 03 mars 2021.

Pollution d'un cours d'eau en Haute Savoie

Intervention dans le cadre d'une procédure pour pollution du cours d'eau Le Laudon, dans la forêt de la Chapelle Saint Maurice entraînant des dégâts piscicoles notamment aux truites vivant dans le cours d'eau.

Le délibéré le 22 juillet 2021 prévoit 6 mois d'emprisonnement avec sursis et 20.000 euros d'amende pour la personne physique accompagné de 50.000 euros d'amende pour la per-



sonne morale.

Les prévenus font appel sur toutes les dispositions. Le Ministère public et l'association Sea Shepherd France font également appel. L'audience est prévue en mai 2022.

Pollution du ruisseau appelé « Chez Martin » sur la commune de Groisy

Intervention dans le cadre d'une procédure pour déversement de substances nuisibles dans les eaux superficielles. Le ruisseau aurait été pollué pendant plus de 30 ans aux hydrocarbures par une entreprise de traitement des déchets. Certains témoignages font état d'une pollution constante depuis 1982.

La chambre correctionnelle du tribunal judiciaire d'Annecy a prononcé une relaxe au vu des erreurs commises par le parquet.

Seaquarium du Grau du Roi

Dépôt d'une plainte contre la société d'exploitation du Seaquarium du Grau du Roi et Anne-Marie NICOLAS, biologiste du Seaquarium, pour pratiques commerciales trompeuses.

Un avis de classement sans suite a été contesté le 11 octobre 2021.

Une confirmation de la décision de classement sans suite est intervenue le 8 novembre 2021.

Exposition assemblée nationale le 21 février 2021

Défense des bénévoles dans le cadre des poursuites diligentées à la suite de l'exposition des cadavres de dauphins devant l'assemblée nationale.

Les contraventions ont été contestées en mars 2021.



Photo d'illustration :
Requin victime d'une Drumline en Australie

CRISE REQUIN SUR L'ÎLE DE LA RÉUNION

Sea Shepherd France se bat depuis plusieurs années pour protéger les requins, gardiens de l'équilibre marin et victimes de programmes d'État qui visent à les «réguler» suite aux accidents qui ont touché l'île de La Réunion.

Depuis plus de 400 millions d'années, les requins ont façonné les océans. Espèce clé de voûte, ils sont les architectes d'un équilibre marin fragile et complexe. Ils ont survécu à quatre extinctions de masse mais ils pourraient ne pas nous survivre. En janvier 2021, une étude publiée dans la revue Nature tirait la sonnette d'alarme en indiquant que depuis 1970, les populations de raies et de requins ont chuté de 71%. La surpêche et la faible protection de la vie marine sont les principales responsables.

Leur extinction amorce l'effondrement de la vie marine dans son ensemble. Vie marine dont nous dépendons pour survivre.

Aucun répit pour les requins en 2021

Le Centre Sécurité Requin (C.S.R.) de l'île de La Réunion a tenu une conférence de presse pour présenter son plan d'actions pour l'année 2021 et ce dernier ne va pas dans le bon sens, bien au contraire. La stratégie est clairement affichée : « Rouvrir l'océan à la baignade et au surf, mais à moindre risque », et pour cela, il faudra intensifier le massacre des requins, toujours aux frais du contribuable.

Réouverture d'écoles de surf, ouverture d'une zone d'expérimentation pour la pratique du surf, aménagement de zones d'activités nautiques, projets de bassins de baignade... Des projets qui en face vont voir se renforcer les programmes de pêche dite de « prévention » de jour comme de nuit et le déploiement de palangres, pièges mortels pour de nombreuses espèces non ciblées et souvent menacées.

En plus de ces mesures, un retour vers la commercialisation de chair de requin bouledogue est en réflexion. Cette dernière était interdite à cause des ciguatoxines présentes dans sa chair. Ces toxines provoquent une intoxication alimentaire potentiellement mortelle, mais le C.S.R. va mettre en place un test qui « permet de savoir si la chair est consommable » sous 7 jours.

Olivier Tainturier, Sous-Préfet de Saint Paul annonce dans une interview : « On regarde comment on pourrait valoriser demain cette chair de requins qui pourrait effectivement être commercialisée à nouveau par les pêcheurs professionnels côtiers. Peut-être que ça passera par une fumaison pour donner un peu de valeur ajoutée au produit, mais moi je ne doute pas que ça puisse être un produit de niche mais également un produit d'appel pour la clientèle touristique ».

Non à la pêche aux requins dans les zones de protection renforcée de la réserve marine de l'île de La Réunion.

Le Collectif d'associations (Sea Shepherd France - One Voice - Longitude 181 - Association pour la Protection des Animaux Sauvages (ASPAS) Sauvegarde des Requins - Requins Intégration - Tendua pour la sauvegarde de la biodiversité - Taille-Vent - Vivre Activement pour Garder Un Environnement Sain (VAGUES)) s'oppose à l'arrêté et appelle à la participation sur la consultation publique qui concerne l'avenir de la Réserve Naturelle Nationale Marine de La Réunion, notre patrimoine à tous.

Depuis le début de la pêche en 2013, l'État a déjà liquidé 571 requins dans les eaux réunionnaises : 171 bouledogues et 400 tigres (données publiées au 31

octobre 2021).

Mais cela ne lui suffit pas, il en veut toujours plus. Il lui faut désormais tuer tout requin observé, y compris dans les zones les plus protégées de la Réserve marine. Cette destruction systématique n'est pas acceptable, et ce pour de multiples raisons.

Quand il a été consulté — ce qui n'a pas toujours été le cas —, le Conseil Scientifique de la Réserve marine a toujours émis des avis très défavorables à la pêche aux requins dans les zones de protection renforcée (ZPR) de la Réserve marine. Le préfet les a hélas toujours superbement ignorés.

La première étude de « l'effet réserve » (synthèse du 19 janvier 2017) a montré en effet que le repeuplement en poissons est encore loin d'être acquis, et que les massifs coralliens se sont fortement dégradés du fait de la détérioration générale de l'environnement littoral de l'ouest de la Réunion. Il importe donc de protéger encore plus les écosystèmes coralliens de la Réserve marine. L'État, lui, fait le contraire...

Pourtant la pêche dans ces zones protégées n'est nullement une nécessité puisqu'elle est déjà possible et pratiquée dans les zones de protection générale (ZPG), qui représentent 50 % de la Réserve marine. Les zones de protection renforcée ne représentent que 45 % (10 % pour les ZPR 2B, réservées à la pêche professionnelle ; 35 % pour les ZPR 2A), et les zones de protection intégrale ou sanctuaires seulement 5 %.

L'État peut donc déjà tuer des requins sur 60 % de la Réserve. Et il voudrait 95 % ?! Alors réserve marine ou réserve de pêche préfectorale ?!

L'État laisse clairement entendre que la Réserve marine porterait une responsabilité dans les accidents, un discours constamment asséné par une majorité de pratiquants du surf. Or il n'en est rien. Dans son avis du 9 février 2017, le Conseil Scientifique « rappelle que les attaques ont principalement eu lieu là où se pratiquent les activités de surf, sur des zones où la géomorphologie récifale le permet, grâce à une discontinuité du récif, ce qui est le cas de Boucan Canot (et des autres spots de surf en situation récifale). Cela n'a rien à voir avec le fait que ce soit une ZPR ou une ZPG ».

D'ailleurs, tant l'étude CHARC (2011 - 2014) qu'une étude plus récente (Soria et al, 2019) ont démontré que la répartition spatiale des requins-bouledogues (l'espèce impliquée dans les accidents) était centrée à l'extérieur de la réserve et non à l'intérieur.

S'agissant du protocole « rigoureux » dont l'État s'enorgueillit et de l'interdiction de pêche en zone de protection intégrale, on ne peut que constater la violation systématique de ces dispositions par le Centre Sécurité Requin (C.S.R.).

Sur les 4 dernières années en effet, le Conseil Scientifique a relevé près de 166 infractions aux arrêtés préfectoraux sur la pêche en réserve et à la réglementation de la réserve marine à l'occasion de pêches du C.S.R. en ZPR 2A ou en sanctuaires ! Preuve s'il en était besoin que le préfet est incapable de contrôler les agissements du C.S.R.

Une procédure en justice est d'ailleurs en cours, 5 associations de notre Collectif ayant déposé plainte au pénal contre « X » pour ces faits.

La politique de l'État est d'autant plus absurde que depuis 2018 :

- Les requins-bouledogues, seule espèce impliquée dans les accidents, ne représentent que 6 % des captures,
- Les requins-tigres, qui ne sont quasiment pas impliqués dans les accidents (un seul accident répertorié par le C.S.R. en 10 ans), représentent 31 % des captures, soit 5 fois plus que les bouledogues,
- Les prises dites « accessoires » représentent 63 % des captures.

S'agissant des deux espèces de requins ciblées (le bouledogue et le tigre), elles sont inscrites sur la liste rouge de l'UICN. Le requin-tigre avec le statut quasi menacé et le requin-bouledogue avec le statut vulnérable.

Et des études génétiques récentes (Pirog et al, 2019 ; Bernard et al., 2021) sont venues souligner l'urgence à protéger les requins-tigres. Car détruire systématiquement cette espèce dans les eaux réunionnaises impacte toute sa population Indo-Pacifique Ouest.

Or, il est important de le rappeler : il n'a jamais été démontré scientifiquement que la pêche aux requins dans les ZPR 2A diminuait le risque requin.

Les espèces victimes des captures dites « accessoires », elles, sont vitales pour

la restauration de la biomasse dans la Réserve marine : carangues, mérous, barracudas, raies, autres espèces de requins, etc.

Par ailleurs, on y trouve de nombreuses espèces menacées ou en voie d'extinction : grande raie-guitare, requins marteaux, raie pastenague à taches noires, requin-nourrice fauve, tortue verte, etc.

Pour mémoire, au 31 octobre 2021, le C.S.R. avait capturé plus de requins marteaux halicornes (55), en danger critique d'extinction, que de requins-bouledogues (51).

Certes, il se targue de relâcher « vivantes » 82 % des prises dites « accessoires », soit une mortalité directe de 18 %. Mais ces taux ne préjugent en rien de la survie réelle de ces espèces non ciblées, en particulier celles relâchées « fatiguées » ou blessées.

Les requins marteaux halicornes par exemple sont extrêmement sensibles à la capture et ne survivent que très peu de temps. S'ils ne sont pas tout simplement dévorés par d'autres prédateurs.

A contrario, des solutions non létales efficaces existent déjà et ont été mises en œuvre (dispositif Vigie Requin Renforcé et équipements de protection individuels EPI pour le surf ; filets de protection pour la baignade).

Par conséquent, il est parfaitement inutile — et écologiquement dangereux — d'autoriser la pêche aux requins dans les ZPR 2A de la Réserve marine, simplement pour défendre le loisir égoïste d'une poignée de pratiquants du surf.

Ces campagnes punitives ne sont pas acceptables dans un pays dit « évolué » comme le nôtre.



Source photo : contre la pêche des requins à la Réunion.

Déni de démocratie !

87,62 % d'opposition à la pêche des requins-tigres et bouledogues à la Réunion lors de la consultation publique. La préfecture fait le choix de l'écraser en publiant un arrêté reconduisant les opérations ciblées de pêche du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024.

LE CAS DES REQUINS RENARD

Quand la réglementation cautionne la commercialisation d'espèces protégées

Le requin renard, espèce menacée protégée, est l'exemple type d'une protection qui n'existe qu'en théorie du fait d'une réglementation trop permissive et d'une protection non appliquée. Si sa pêche ciblée et interdite, sa commercialisation devient légale quand il s'agit d'une pêche dite « accessoire », non ciblée. Or la pêche d'autres espèces étant autorisée sur ses zones de vie, il est fréquent de le retrouver sur les étals des grandes surfaces, des poissonneries, des marchés ou à la carte de certains restaurants.

Si les captures dites « accidentelles » ne sont pas sanctionnées et qu'il est légal de les commercialiser, le manque d'éthique et l'irresponsabilité des professionnels avides de profits ne doivent plus être ignorés.

Une interdiction de pêche ciblée sans interdiction de commercialisation n'est en rien une mesure de protection. Ces captures ne peuvent continuer à profiter à des professionnels peu scrupuleux.

Si certains préféreront pointer du doigt un seul responsable (Pêcheur, État, Consommateur, Poissonnier, Supermarché ou Restaurateur), il est important de rappeler le rôle de chacun car tous font que ces pratiques sont encore possibles :

- Le pêcheur : par ses méthodes de pêche non sélectives tout en ayant conscience de son impact dévastateur sur ces espèces sans y changer quoi que ce soit et en créant une offre irresponsable.
- L'État : en autorisant la commercialisation d'espèces menacées et en ne contrôlant pas le caractère accidentel de ses captures ou leur possible remise à l'eau
- Le consommateur : en créant la demande via l'achat et la consommation de ces espèces
- Le restaurateur, le poissonnier ou l'enseigne de supermarché : en créant à la fois l'offre pour le consommateur et la demande pour le pêcheur sans se dire qu'ils ont la carte de l'éthique à jouer et non celle de la promotion et du profit.

Sea Shepherd France en appelle à la responsabilité de chaque consommateur et de chaque professionnel : chacun doit mesurer l'impact de sa consommation sur ces espèces et leurs habitats.

Tant que nous serons fiers de capturer et de vendre des espèces vulnérables, l'océan n'aura aucune chance.



AIDE AUX AUTRES ASSOCIATIONS

Rewild

En décembre 2019, la coalition Rewild lançait une cagnotte pour relever le défi d'acheter un zoo pour réhabiliter ou sanctuariser les animaux captifs. La levée de fond a permis le rachat de la société Bretagne Zoo exploitante du zoo de Pont Scorff pour que l'association indépendante Rewild puisse prendre la main sur le zoo.

Sea Shepherd France, bien que n'ayant aucun pouvoir décisionnel ni au sein de Rewild, ni de Bretagne Zoo, s'est avéré être le principal contributeur financier du projet. A ce titre, Sea Shepherd France a mandaté un audit qui révélera que la société Bretagne Zoo est en grande difficulté et en cessation de paiement du fait du gestionnaire.

Sans aucun pouvoir de décision sur la gestion de Bretagne Zoo, Sea Shepherd France se voit dans l'obligation de suspendre ses contributions financières à Rewild à l'exception de l'aide directe pour assurer la nourriture et les soins des animaux.

La société Bretagne Zoo sera mise en liquidation par le Tribunal de Commerce. Sea Shepherd France avec toute une équipe de soigneurs, de vétérinaires et de scientifiques proposera un projet de reprise novateur et ambitieux. Malgré un énorme engouement autour du projet de Sea Shepherd qui avait recueilli 73% des suffrages dans un sondage du Télégramme, le Tribunal de Commerce n'a pas su apprécier à sa juste valeur l'attente d'une partie grandissante de l'opinion publique pour un projet différent et a préféré le projet « Breizh Park » qui reposait sur un « zoo moderne » dans lequel les animaux auront des conditions de vie moins pénibles.

Disposant désormais d'un large réseau national et international de soigneurs et de vétérinaires, Sea Shepherd France prévoit de mettre à profit cette valeur ajoutée au service de la vie sauvage et d'ouvrir un centre de soins dès que le terrain adéquat aura été trouvé et le budget nécessaire réuni.





CAMPAGNES INTERNATIONALES

SEA SHEPHERD FRANCE soutient financièrement et humainement les campagnes internationales coordonnées par Sea Shepherd Global qui assure la logistique des navires de la flotte de Sea Shepherd financée par les antennes nationales.

En 2021, Sea Shepherd France participe à hauteur de 1 466 637 € à ces opérations soutenant notamment les missions en Afrique de l'ouest menées en collaboration avec les autorités locales.

L'une des plus grandes menaces qui pèsent sur les océans du monde entier est la surpêche. 15 à 40 % des poissons mis sur le marché au niveau mondial proviennent des activités de pêche illégale non réglementée et non déclarée (INN), et 90 % de ces prises sont effectuées dans des eaux pourtant sous contrôle d'un état côtier. Bien souvent les états côtiers, notamment en Afrique, manquent de ressources opérationnelles adéquates. Cette situation explique pourquoi la pêche INN est si courante dans les eaux de la côte occidentale de l'Afrique. En effet, l'Afrique de l'Ouest est la région du monde la plus en proie à la pêche illégale qui alimente les marchés mondiaux.

Depuis 2016, Sea Shepherd Global développe des collaboration avec différents gouvernements pour lutter contre la pêche INN afin que les autorités puissent faire appliquer les réglementations qui encadrent les pratiques de pêche dans leurs eaux souveraines.

OPÉRATION ALBACORE



Le golfe de Guinée est une zone vitale pour de nombreuses espèces comme le Thon-albacore. Victime de son succès auprès des consommateurs, il est très prisé alors que sa population est en déclin partout dans le monde. S'il est sur la liste rouge de l'UICN et malgré de timides tentatives de certains États pour réglementer et encadrer sa pêche, les moyens de contrôle sont quasi inexistants. Les quotas de pêche sont largement sur-évalués compte tenu des populations. L'impact de la pêche illécite, non déclarée et non réglementée qui représente entre 15 et 40% des prises dans le golfe de Guinée est non-négligeable et précipite l'effondrement de l'espèce.

Mobilisé pour protéger ses eaux, le gouvernement gabonais avait annoncé en juin 2017 la création de 9 nouveaux parcs nationaux marins et 11 nouvelles réserves aquatiques établissant ainsi le plus grand réseau d'aires marines protégées d'Afrique. En collaboration avec la Marine nationale et l'Agence Nationale des Pêches et de l'Aquaculture (ANPA) du Gabon, l'opération Albacore menée par Sea Shepherd vise à faire respecter les lois interdisant les activités de pêche illégales mais aussi pour vérifier la conformité des activités de pêche autorisées dans les eaux territoriales économiques du pays.

MISSION

Le chalutier Rénovation 2 sera arrêté pris en flagrant délit de pêche illégale de crevettes dans les eaux gabonaises.

Le ministre gabonais de la pêche, le ministre Maganga-Moussavou, a accompagné l'équipage et a déclaré « Ces pratiques gaspillantes ne peuvent être tolérées au Gabon. J'ai commandé une enquête officielle sur la pêche de la crevette et en attendant le résultat de l'enquête, je suis prêt à suspendre la saison de pêche jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée au problème des prises accessoires. »



OPÉRATION GUEGOU



Situées dans un couloir migratoire pour de nombreuses espèces – notamment de Thons et de Baleines à bosses –, les eaux du Bénin sont particulièrement riches en biodiversité. Le Bénin héberge également la réserve de biosphère transfrontalière du Mono (fleuve transfrontalier avec le Togo), zone de 346 285 hectares constituée de mangroves et de lagons, essentielle aux frayères et reconnue comme réserve de biosphère par l'UNESCO en 2017. C'est une région habitée par près de 2 millions de personnes, d'importance cruciale pour la biodiversité et pour la survie de la population locale.

Comme tous les pays du golfe de Guinée, le Bénin est le terrain de nombreuses activités de pêche illécite, non déclarée et non réglementée (INN). Cette zone vitale est en danger et les opérations de contrôle sont souvent difficiles à mettre en place pour de petits pays en manque de moyens. En 2019, le Bénin a donc fait appel à Sea Shepherd pour embarquer les autorités et les assister dans le contrôle des activités de pêche sur l'intégralité des 200 nautiques que couvre leur zone économique exclusive (ZEE). En 20 jours seulement, 8 des 21 navires ayant pris la licence de pêche au Bénin avaient été contrôlés dont un reconduit au port de Cotonou pour défaut d'autorisation de navigation. Au-delà de la sécurisation et du contrôle de la zone, cette opération a permis aux autorités de se former en techniques d'abordage, de sécurisation et d'inspection des navires. Elle leur a également permis de saisir l'impact colossal des pratiques de pêche et de l'importance de la réglementation.

MISSION

L'équipage de Sea Shepherd à bord du Bob Barker a assisté la marine béninoise pour l'arrestation de trois navires, portant le total à huit arrestations depuis le début de l'opération Guegou en mai 2019.



COASTAL DEFENSE



Début 2021, Sea Shepherd a lancé un nouveau partenariat avec le ministère de la Défense et de la Sécurité nationale de la Sierra Leone, travaillant avec la marine de la Sierra Leone pour des patrouilles en mer afin de lutter contre la pêche illégale.

En Sierra Leone, plus de 200 000 personnes travaillent dans la pêche artisanale. Pour sauvegarder l'environnement et protéger les moyens de subsistance des pêcheurs locaux, le gouvernement de la Sierra Leone a institué une ZEI où la pêche industrielle et semi-industrielle est strictement interdite. Cependant, en raison des difficultés de suivi, de contrôle et de surveillance, les pêcheurs locaux signalent que les chalutiers écrasent régulièrement leurs canots et leurs filets alors que les populations de poissons diminuent également.

MISSION

Sea Shepherd en collaboration avec le ministère de la Défense et de la Sécurité nationale de la Sierra Leone, effectue des patrouilles en mer pour lutter contre la pêche illégale. Très vite, cinq chalutiers seront arrêtés dans les eaux de la Sierra Leone dont le Jianmei 3 pêchant dans des zones protégées et les deux chalutiers Liao Dan Yu 6616 et Liao Dan Yu 6618 pour absence de permis. Ces arrestations feront fuir une dizaine de bateaux de pêche de la zone.



Le Sea Eagle rejoint la flotte de Sea Shepherd. Cet ancien navire français de 40m pouvant accueillir 19 membres d'équipage et transporter deux petits bateaux sera dédié à la lutte contre la pollution en Méditerranée et rejoindra Syracuse et la mission de Sea Shepherd Italie «Siso» qui travaille notamment au retrait des DCP (dispositifs de concentration de poissons) illégaux.



REMERCIEMENTS

A nos donateurs pour leur confiance, sans qui nous n'aurions pas les moyens d'agir.

A nos équipes en mer et à terre qui sont en première ligne pour leur travail acharné.

A nos chargés de missions pour leur détermination.

A tous les bénévoles à terre qui font de Sea Shepherd France un mouvement.

A tous ceux qui luttent à nos côtés de près ou de loin pour les océans.



SEA SHEPHERD FRANCE
22 rue Boulard
75014 PARIS
www.seashepherd.fr